



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

TC/XXIV/ 6

ORIGINAL: anglais

DATE: 27 février 1989

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE TECHNIQUE

Vingt-quatrième session
Genève, 20 et 21 octobre 1988

COMPTE RENDU

adopté par le Comité techniqueOuverture de la session

1. Le Comité technique (ci-après dénommé "comité") a tenu sa vingt-quatrième session les 20 et 21 octobre 1988, au siège de l'UPOV, à Genève. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

2. La session est ouverte par M. J.K. Doodson, président du comité, qui souhaite la bienvenue aux participants et en particulier à MM. M. Zur (Israël), S. Miyata (Japon), D.C. Lourens (Afrique du Sud) et L. Kahre (Suède) ainsi qu'aux nouveaux présidents des groupes de travail techniques, à savoir MM. R. Brand (France), F. Laidig (République fédérale d'Allemagne) et C.J. Barendrecht (Pays-Bas), qui assistent pour la première fois à une session du comité. Le président souhaite aussi la bienvenue à Mmes K.H. Adams (Australie) et V. Sisson (Canada) et enfin à M. B. Greengrass, nouveau secrétaire général adjoint de l'UPOV.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le comité adopte l'ordre du jour qui figure dans le document TC/XXIV/1, après avoir convenu d'examiner le point 7 avant le point 6.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

4. M. D.P. Feeley (Irlande, président du groupe de travail) rend compte de la dix-septième session de son groupe de travail, tenue à Surgères (France) du 5 au 7 juillet 1988. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWA/XVII/9 Prov., le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de la vesce commune (révision), de la luzerne (révision), du navet et de la navette (révision) et du blé dur

(révision) avant qu'ils soient soumis pour adoption définitive au comité. Il a aussi terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du triticale et du sorgho avant qu'ils soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a poursuivi ses travaux sur la révision des principes directeurs d'examen de l'agrostide, du pâturin des prés et du ray-grass ainsi que sur les nouveaux principes directeurs d'examen du carthame, qui, toutefois, devront faire l'objet d'un examen plus approfondi à sa prochaine session. Les observations sur la révision des principes directeurs d'examen du pois seront recueillies par correspondance. En plus des questions touchant à l'élaboration de principes directeurs d'examen ou à leur révision, le groupe de travail a examiné diverses questions de caractère général et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il est revenu sur l'utilisation de la couleur du hile de la fève et féverole et a convenu qu'il n'y aurait pas lieu de modifier le compromis auquel est parvenu le comité.

ii) Il a approuvé les propositions des autres groupes de travail techniques en ce qui concerne la révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique.

iii) Il a procédé à un bref échange de vues sur les variétés hybrides ainsi que sur une éventuelle hiérarchie des caractères utilisés pour l'examen des lignées endogames.

iv) Il a pris note des différentes méthodes d'électrophorèse utilisées par divers Etats membres et de la nécessité d'harmoniser ces méthodes.

v) Il a proposé au comité de créer un groupe de travail technique supplémentaire sur les techniques nouvelles, qui traiterait des techniques d'électrophorèse, de l'analyse d'images assistée par ordinateur, de la chromatographie et d'autres méthodes nouvelles utilisées ou expérimentées en vue de leur application à l'examen des variétés.

5. La dix-huitième session du groupe de travail aura lieu à Belfast (Royaume-Uni) du 13 au 15 juin 1989 [date reportée du 13 au 16 juin 1989]. Pendant cette session, et en vue de soumettre les documents au comité pour adoption, le groupe de travail reprendra l'examen des principes directeurs d'examen du triticale et du sorgho. En outre, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'agrostide (révision), du pois chiche, du pâturin des prés (révision), du maïs (révision), du carthame et du ray-grass (révision), ou il entendra les rapports des sous-groupes sur ces questions. Il est aussi prévu qu'il abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur; méthodes statistiques; résultats des journées d'étude sur l'application de techniques nouvelles à l'examen des variétés; notion de caractère distinctif et d'homogénéité au regard des caractères discontinus des variétés non strictement autogames et des variétés allogames; variétés hybrides. Un sous-groupe se réunira à Hanovre, en avril 1989, en vue de commencer la révision des principes directeurs d'examen du blé, de l'orge et de l'avoine.

6. Le groupe de travail a été informé que les journées d'étude prévues en ce qui concerne l'examen des variétés de maïs se tiendront à Versailles (France) les 3 et 4 octobre 1989 (date avancée aux 2 et 3 octobre 1989).

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateurs (TWC)

7. M. F. Laidig (République fédérale d'Allemagne, président du groupe de travail) rend compte de la sixième session de son groupe de travail, tenue à Edimbourg (Royaume-Uni) du 7 au 9 juin 1988. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWC/VI/13 Prov., le groupe de travail a examiné les questions et pris les mesures suivantes :

i) Il a continué d'évaluer l'analyse globale sur plusieurs années (COY). Il a pris note d'une nouvelle possibilité d'affiner cette méthode qui consiste à procéder à des comparaisons par paires de variétés voisines. Il a étudié l'application de cette analyse, en plus de son utilisation pour les graminées, aux variétés de maïs, d'oignon, de betterave rouge, de betterave à sucre et de colza. Il lui restera à étudier la question de savoir comment envisager les résultats des examens ne portant que sur quelques variétés.

ii) Il a pris note des nouveaux progrès réalisés au moyen de la méthode des moyennes mobiles en ce qui concerne le remplacement éventuel de la méthode utilisée par l'UPOV pour examiner l'homogénéité des plantes allogames. La première des méthodes précitées, qui est considérée comme présentant de grands avantages par rapport à celle qui est appliquée actuellement, devra toutefois continuer d'être étudiée au cours de l'année à venir.

iii) Il a pris note des différences existant entre les divers procédés d'examen de l'homogénéité des plantes autogames. Il établira des tableaux sur la base de différents paramètres d'examen et les distribuera aux autres groupes de travail techniques.

iv) Il s'est intéressé aux possibilités d'améliorer l'application des méthodes statistiques à l'examen des variétés. Il améliorera les relations avec les experts spécialistes des plantes cultivées et élaborera des documents qui seront communiqués aux autres groupes de travail techniques.

v) Il a pris note d'un document sur l'utilisation de méthodes non paramétriques, rédigé par des experts des Pays-Bas, et a recommandé que ce document soit distribué aux autres groupes de travail techniques.

vi) Au vu d'un questionnaire, il a pris acte des différences assez sensibles en ce qui concerne l'élaboration des descriptions variétales et informera le groupe de travail technique sur les plantes agricoles des résultats correspondants. Il a réexaminé la méthode visant à établir des descriptions variétales normalisées et utilisera de nouveau un programme d'ordinateur élaboré à cet effet.

vii) Il a noté de grandes différences entre les Etats membres sur le plan de la recherche de variétés similaires. Il demandera aux groupes de travail techniques ce qu'ils entendent par "variétés similaires".

viii) Il a pris note des renseignements recueillis sur les systèmes de gestion de bases de données utilisés dans les Etats membres et continuera de mettre à jour ces renseignements.

ix) Il a poursuivi ses efforts en vue de constituer une bibliothèque de logiciels pour l'évaluation de variétés qui pourraient être facilement intégrés dans d'autres systèmes informatisés d'étude des variétés végétales dans les

Etats membres. Il a proposé de faire en sorte - si cela est possible - que soit appliqué le langage d'interrogation structuré en cas de changement de systèmes de bases de données.

x) Il a pris note d'un rapport sur les progrès réalisés au Royaume-Uni en ce qui concerne les techniques d'analyse d'images assistée par ordinateur et du fait que, d'ici à la fin juin 1988, il devrait être possible de disposer d'un prototype capable d'identifier des variétés de blé en trois minutes. Cette méthode devrait présenter des avantages importants en ce qui concerne la mise en place d'un système automatique d'enregistrement de données.

xi) Il a procédé à un échange de vues approfondi sur la question des écarts minimaux et a demandé aux autres groupes de travail techniques de choisir chacun deux espèces et de sélectionner pour chaque espèce les caractères posant des problèmes afin d'essayer de résoudre les problèmes en question.

xii) Il a proposé de modifier le formulaire type de l'UPOV de demande de résultats d'examen et le formulaire type de l'UPOV pour le rapport intermédiaire sur l'examen d'une variété en vue de faciliter leur utilisation sur un ordinateur.

8. La septième session du groupe de travail aura lieu à Madrid (Espagne) du 17 au 19 mai 1989. Au cours de cette session, le groupe de travail abordera ou reprendra l'examen des questions suivantes : analyse globale sur plusieurs années (COY); examen de l'homogénéité des plantes allogames; examen de l'homogénéité des plantes autogames; comparaison par paires des variétés en vue de l'examen des caractères distinctifs; examen des pratiques statistiques; descriptions variétales; rapport sur les systèmes existants de gestion des bases de données; programmes qui peuvent être directement intégrés à d'autres systèmes informatisés d'étude des variétés végétales utilisés par les offices des Etats membres; rapport sur l'état d'avancement des techniques d'analyse d'images assistée par ordinateur pour l'identification des variétés; écarts minimaux entre les variétés; questions soulevées par d'autres groupes de travail techniques de l'UPOV.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

9. En l'absence du président (M. B. Bar-Tel, Israël), le Bureau de l'UPOV rend compte de la dix-neuvième session du groupe de travail, tenue à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 29 juin au 1er juillet 1988. Le 28 juin, un sous-groupe s'était réuni au même endroit en vue de faire avancer l'examen des documents de travail pendant cette session du groupe de travail. La quasi-totalité des experts du groupe de travail assistant à la réunion de ce sous-groupe, celui-ci s'est transformé en groupe de travail. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWF/XIX/11 Prov., le groupe de travail a terminé ses travaux relatifs aux principes directeurs d'examen de la ronce fruitière (révision), avant qu'ils soient soumis pour adoption définitive au comité. Il a également terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du bananier, du cassis, du châtaignier et du noyer, avant qu'ils soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. En plus des questions touchant à l'élaboration de principes directeurs d'examen ou à leur révision, le groupe de travail a examiné plusieurs questions générales et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a pris note des progrès réalisés au sein du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et suivra certaines suggestions de ce groupe. Il communiquera en particulier au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur des données sur le bananier, le pommier et le fraisier, et fera en sorte qu'à sa prochaine session un statisticien national présente un exposé sur les méthodes statistiques.

ii) Il a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne l'aménagement du Code des couleurs de la RHS et les études envisagées à propos du matériel de mesure des couleurs Minolta ainsi que l'analyse d'images assistée par ordinateur.

iii) Il a proposé au comité de simplifier la procédure d'invitation des experts techniques des organisations professionnelles.

iv) Il a pris note de l'application en Afrique du Sud de l'analyse globale sur plusieurs années (COY) dans le cadre des examens des variétés de bananier et d'ananas.

v) Il a fait des propositions au comité en ce qui concerne la révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique.

10. La vingtième session du groupe de travail aura lieu à Wageningen (Pays-Bas), du 26 au 29 septembre 1989. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du bananier, du cassis (révision), du châtaignier et du noyer en vue de les soumettre au comité. En outre, il abordera ou reprendra l'examen des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de la myrtille, des agrumes (révision), du Ribes indigrolaria, de l'airelle rouge, des porte-greffes de prunus et du groseillier à grappes (révision). Il est prévu par ailleurs que le groupe abordera ou reprendra l'examen des questions ci-après : observations des couleurs, analyse d'images assistée par ordinateur, méthodes statistiques, cadre général pour les principes directeurs d'examen des espèces fruitières sauvages. Le groupe de travail a regretté de ne pas pouvoir accepter l'invitation qui lui a été faite de tenir sa session de 1989 au Japon, cette invitation lui étant parvenue trop tardivement. Il s'est toutefois déclaré intéressé par la possibilité de se réunir au Japon en 1990 ou plus tard. Il a aussi pris note d'une invitation du Royaume-Uni pour 1990 ou 1991.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

11. M. C.J. Barendrecht (Pays-Bas, président du groupe de travail) rend compte de la vingt et unième session de son groupe de travail, tenue à Melle, près de Gand (Belgique), du 20 au 24 juin 1988. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWO/XXI/16 Prov., le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du glaïeul, du bégonia tubéreux hybride, de l'exacum, de la tulipe et de l'euphorbia fulgens (révision), avant qu'ils soient soumis pour adoption définitive au comité. Il a également terminé ses travaux sur les principes directeurs du chrysanthème (révision), du gerbera (révision), de lachenalia, du leucadendron, du leucospermum et du protea avant qu'ils soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a aussi examiné les principes directeurs d'examen de l'oeillet et de l'hortensia, mais il devra continuer à les

examiner à sa prochaine session. En plus des questions touchant à l'élaboration de principes directeurs d'examen, le groupe de travail a examiné diverses questions générales et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a suivi avec intérêt le projet pilote réalisé au Danemark comportant des examens réalisés par des obtenteurs.

ii) Il a élaboré des propositions relatives à la révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique qui seront présentées au comité.

iii) Il a pris note des premiers résultats relatifs à l'aménagement du Code des couleurs RHS visant à faciliter la sélection des variétés par ordinateur.

12. La vingt-deuxième session du groupe de travail aura lieu à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 29 au 31 mai 1989 [date reportée du 29 mai au 1er juin 1989]. Le groupe de travail prévoit d'y achever ses travaux sur les principes directeurs d'examen du gerbera (révision), de l'hortensia, du lachenalia, du leucadendron, du leucospermum et du protea en vue de les soumettre au comité pour adoption. Il compte également examiner ou réexaminer les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen pour les espèces suivantes : chinkerinchee, oeillet (révision), dieffenbachia, lis (révision), épicea commun, pyracantha, rosier (révision), spathiphyllum et weigela. En outre, il est prévu d'examiner ou de réexaminer les questions suivantes : rapport sur les faits nouveaux dans le domaine de la protection des obtentions végétales; utilisation de photographies dans les demandes de protection des variétés; questions à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur; observations relatives aux couleurs; augmentation de l'efficacité des procédures d'examen des variétés. Le groupe de travail a regretté de ne pas pouvoir accepter l'invitation qui lui a été faite de tenir sa prochaine session au Japon mais s'est déclaré intéressé par la possibilité de tenir sa session dans ce pays en 1990 en relation avec l'exposition internationale sur l'horticulture qui aura lieu à Osaka (Japon). Il a aussi pris note des déclarations faisant état de l'intention d'inviter le groupe de travail à se réunir en 1991 en Afrique du Sud et/ou en 1990 ou en 1991 au Royaume-Uni.

13. Le groupe de travail a été informé que les journées d'étude prévues sur l'examen des variétés de pélagonium ou de bégonia elatior auront lieu à Hanovre les 1er et 2 juin 1989, immédiatement après sa vingt-deuxième session.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

14. M. R. Brand (France, président du groupe de travail) rend compte de la vingt et unième session de son groupe de travail, tenue à Wageningen (Pays-Bas) du 13 au 15 juin 1988. Au cours de cette session, dont le compte rendu complet figure dans le document TWV/XXI/23 Prov., le groupe de travail a achevé ses travaux sur les principes directeurs d'examen de la courgette, de la chicorée, de l'aubergine, du haricot d'Espagne (révision) et du salsifis noir, avant qu'ils soient soumis pour adoption définitive au comité. Il a également terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du pois (révision) avant qu'ils soient soumis pour observations aux organisations professionnelles. Il a laissé au Groupe de travail technique sur les plantes agricoles le soin de mettre au point définitivement les principes directeurs d'examen du navet et de la navette. Faute de temps, le groupe de travail n'a pas pu examiner les

documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen ou aux principes directeurs d'examen révisés de nombreuses autres espèces. Outre les questions relatives à la rédaction ou à la révision de principes directeurs d'examen, le groupe de travail a examiné diverses questions générales et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a décidé de créer un sous-groupe sur les maladies du pois, qui se réunira en novembre 1989 à Wageningen (Pays-Bas).

ii) Il a pris note du rapport du sous-groupe sur Bremia lactucae et il a pris note de la nécessité de poursuivre le travail entrepris avant qu'il soit possible d'établir une liste de base des pathotypes que tous les pays utiliseront.

iii) Il a pris note des résultats des études sur l'évaluation statistique des résultats des examens des oignons et des betteraves rouges et il continuera ces études.

iv) Il a convenu de recommander que la première partie du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique soit la plus proche possible de la formule type révisée de l'UPOV pour la description variétale.

v) Il a examiné les problèmes touchant aux variétés indiquées à titre d'exemples que l'obtenteur ne conserve plus. Il étudiera la question de savoir si pour certaines espèces il pourrait être utile d'établir une liste révisée des variétés indiquées à titre d'exemples si un grand nombre d'entre elles doivent être modifiées.

vi) Il a examiné et commenté les exemples pour les niveaux d'expression et les notes attribuées aux caractères dont il est question dans le document de travail rédigé pour le comité (TC/XXIII/5).

vii) Il commencera une étude sur les différentes méthodes nouvelles utilisées pour l'examen des variétés d'espèces potagères.

viii) Il s'emploiera davantage à indiquer des livres et des documents supplémentaires susceptibles d'être incorporés dans la liste de livres et de documents utiles pour l'examen des variétés.

15. La vingt-deuxième session du groupe de travail aura lieu soit au Japon, fin août 1989 [date reportée au début de juillet 1989], soit à Angers (France) du 19 au 22 septembre 1989. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera le projet des principes directeurs d'examen du pois avant qu'il soit soumis pour adoption au comité. En outre, il examinera ou réexaminera les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen de l'asperge, du brocoli, du chou de Bruxelles (révision), du chou pommé (révision), de la carotte (révision), du chou-fleur (révision), du pois chiche, du concombre, du cornichon (révision), du potiron, du haricot (révision), de l'ail, de la laitue (révision), de l'oignon (révision), du persil, de l'échalote, de l'épinard (révision), de la tomate (révision) et de la pastèque. Les principes directeurs d'examen relatifs à la chicorée seront examinés ultérieurement. Il prévoit aussi d'examiner ou de réexaminer les questions suivantes : faits nouveaux en ce qui concerne l'examen des variétés, liste d'ouvrages et de documents de référence, étude du bremia lactucae de la laitue, caractères de résistance à la maladie.

Compte rendu des journées d'étude déjà tenuesJournées d'étude relatives à l'examen des variétés de laitue

16. Le Bureau de l'UPOV rend compte des journées d'étude consacrées à l'examen des variétés de laitue, organisées par l'UPOV et les autorités néerlandaises chargées de l'examen des variétés, qui ont eu lieu les 16 et 17 juin 1988 à Wageningen (Pays-Bas). Ces journées d'étude ont été constituées de huit séances de travail : cinq ont eu lieu le 16 juin et trois le 17 juin.

17. Au cours de la première séance, M. W.F.S. Duffhues, vice-président et président par intérim du Conseil de l'UPOV, et représentant des Pays-Bas à ce même conseil, a souhaité la bienvenue aux participants et a ouvert les journées d'étude. Au cours de la deuxième séance, qui était aussi une séance d'introduction, des exposés ont été présentés par M. H.J. Baltjes (Institut de l'Etat pour la recherche sur les variétés de plantes cultivées, ci-après "RIVRO") sur les aspects techniques des écarts entre les variétés, par M. W.A. Brandenburg (RIVRO) sur les aspects taxonomiques des écarts entre les variétés et par Mme A. van der Neut (RIVRO) sur les aspects juridiques des écarts entre les variétés. La troisième séance a porté sur le système actuel d'examen des caractères distinctifs, de l'homogénéité et de la stabilité (examen DHS) de la laitue (exposé de M. N.P.A. van Marrewijk du RIVRO). Au cours de la quatrième séance, sur les nouvelles techniques d'examen DHS, des exposés ont été présentés par M. A. Howing sur l'application de l'électrophorèse dans le cadre de l'examen DHS de la laitue, et par MM. A. Howing et W.A. Brandenburg sur l'application de l'analyse d'images à l'examen DHS. La cinquième séance, consacrée à l'analyse des résultats des examens, a servi de cadre à des exposés de M. A.M. van der Burgt (RIVRO) sur l'application de tests statistiques non paramétriques dans le cadre de l'examen DHS de la laitue et de M. H.J. Baltjes (RIVRO) sur l'établissement des descriptions variétales. La sixième séance a porté sur des démonstrations en laboratoire et sur des terrains d'essai du RIVRO. La septième séance, sur le point de vue des obtenteurs, a été le cadre d'exposés de M. D. Barren, président de NTZ, sur un examen général de la situation en ce qui concerne les écarts entre les variétés, et de M. J. Velema (Rijk Zwaan) sur la sélection dans la pratique et les écarts entre les variétés. Enfin, la huitième séance, qui a pris la forme d'un échange d'idées présidé par M. H.J. Baltjes, visait à approfondir les débats qui ont eu lieu après chaque exposé et à faire le point sur l'ensemble de la séance avant sa clôture.

18. Ces journées d'étude ont été une grande réussite. Elles ont permis de rapprocher les points de vue des obtenteurs et des experts gouvernementaux. La majorité des obtenteurs participant à ces journées d'étude ont estimé que les écarts minimaux sont devenus de plus en plus petits et qu'il convient de mettre un terme à cette tendance. Il devrait exister un lien entre les caractères distinctifs et une réelle amélioration de la variété dans la pratique. Les caractères obtenus grâce à des méthodes nouvelles, telles que l'électrophorèse ou l'analyse d'images, ne devraient être utilisés que si ce lien ou cette corrélation peut être établi. Il a également été question de la possibilité de donner à chaque caractère un poids différent. Les participants des journées d'étude ont proposé au comité de recommander l'instauration d'une coopération beaucoup plus étroite avec les obtenteurs en ce qui concerne les questions précitées et la tenue de journées d'étude du même type que celles-ci, par espèce, au niveau national. Il conviendrait aussi peut-être d'inviter les utilisateurs des variétés à ces journées d'études nationales.

19. Après le compte rendu, le comité est convenu que les journées d'étude de ce type devraient se tenir au niveau national et être organisées par espèce, en étroite collaboration entre les autorités (techniciens et juristes) et les obtenteurs.

Journées d'étude sur l'utilisation des techniques nouvelles pour l'examen des variétés nouvelles

20. Mme Silvey (Royaume-Uni) rend compte des journées d'étude consacrées à l'utilisation des techniques nouvelles pour l'examen des variétés nouvelles, organisées en commun par l'UPOV et les autorités britanniques, qui ont eu lieu les 27 et 28 septembre 1988 au National Institute of Agricultural Botany (NIAB) de Cambridge (Royaume-Uni). Ces journées d'étude se sont composées de deux séances de travail sur la biochimie, de deux autres sur les techniques informatiques et d'une table ronde finale. Chacune de ces séances comprenait un ou plusieurs exposés liminaires puis un débat général.

21. Lors de la première séance de travail sur la biochimie - présidée par M. M.S. Camlin (Département de l'agriculture pour l'Irlande du Nord) - un exposé liminaire sur "L'électrophorèse des espèces autogames", présenté par M. R.J. Cooke (NIAB), a été suivi d'un débat sur "L'identification des cultivars de céréales, les méthodes de référence types de l'ISTA et l'évaluation additionnelle de l'UPOV, l'intégration des données électrophorétiques dans les systèmes fondés sur la morphologie". Un autre exposé liminaire sur "L'électrophorèse des espèces allogames et des espèces à multiplication végétative", présenté par M. T.J. Gilliland (Département de l'agriculture pour l'Irlande du Nord), a été suivi d'un débat sur "Les méthodes pour les graminées, l'oignon et autres espèces dont les caractères morphologiques n'ont qu'une valeur limitée pour ce qui est d'établir les caractères distinctifs. Les vues de l'UPOV sur l'applicabilité de ces méthodes".

22. Lors de la deuxième séance de travail portant sur la biochimie, présidée par Mme V. Silvey (directrice adjointe du NIAB), un exposé liminaire sur "Les sondes d'ADN pour l'identification des cultivars : l'avenir", présenté par M. C. Ainsworth (Wye College, Université de Londres), a été suivi d'un débat ayant pour thème "Les conséquences des techniques de sondes d'ADN pour l'avenir de la protection des obtentions végétales, des brevets, des droits de propriété intellectuelle"; deux autres exposés liminaires - l'un sur "Les nouvelles applications chromatographiques", de M. A.G. Morgan (NIAB), et l'autre sur "L'application éventuelle des essais de fluorescence de la chlorophylle dans les examens DHS", de M. A. McMichael (Département de l'agriculture pour l'Irlande du Nord) - ont été suivis de débats sur ces sujets.

23. Au cours de la première séance de travail sur les techniques informatiques, présidée par M. J.K. Doodson (directeur adjoint du NIAB), deux exposés liminaires - l'un sur "L'analyse d'images assistée par ordinateur pour la caractérisation et l'identification des cultivars", de M. S. Draper, et l'autre sur "Une méthode d'identification intégrée des variétés d'oeillets à l'aide de méthodes modernes", par M. M. Jay (Université Claude Bernard, Lyon) - ont été suivis d'un débat sur "L'utilisation de l'analyse d'images assistée par ordinateur pour les examens DHS".

24. Au cours de la deuxième séance de travail sur les techniques informatiques, présidée par Mme V. Silvey (directrice adjointe du NIAB), un exposé liminaire sur "Les bases de données interactives intégrées", présenté par M. F.G. Pullen (NIAB), a été suivi d'un débat sur "Les systèmes informatiques dans le contexte de l'UPOV".

25. Lors d'une table ronde, présidée par M. G. Harvey (contrôleur au PVRO) et réunissant Mme V. Silvey (directrice adjointe du NIAB), M. M.S. Camlin (Département de l'agriculture pour l'Irlande du Nord), M. J.K. Doodson (directeur adjoint du NIAB), M. B. Greengrass (secrétaire général adjoint de l'UPOV) et M. G.J. Urselmann (COSEMCO), un débat général a eu lieu sur "Les conséquences plus larges : certificats d'obtention végétale, écarts minimaux, aspects juridiques et financiers".

26. Les journées d'étude ont été ouvertes par M. G.M. Milbourn (directeur du NIAB), puis M. S.R. Draper (fonctionnaire principal de l'Official Seed Testing Station du NIAB) a présenté et expliqué le programme. Elles ont été closes par M. J. Harvey (contrôleur au PVRO). M. J. Ardley (contrôleur adjoint au PVRO) était chargé des préparatifs.

27. Les participants ont eu l'occasion de suivre des démonstrations, organisées par M. Cooke, M. P.D. Keefe, Mme A. Campbell et M. A.J. Eade, tous fonctionnaires du NIAB, portant sur l'application de l'électrophorèse, sur l'utilisation de l'analyse d'images assistée par ordinateur pour distinguer les semences de variétés de blé et les bulbes d'oignon et sur les bases de données informatisées interactives dans les mini et les micro-ordinateurs, y compris l'interrogation à distance.

28. Ces journées d'étude ont été une grande réussite. Elles ont permis aux obtenteurs et aux experts nationaux de procéder à un fructueux échange de vues sur un sujet qui aura une incidence considérable sur l'avenir de l'examen et de la protection des variétés végétales. Il convient aussi de noter que sur les quelque 130 participants, bon nombre venaient du secteur juridique. Ces deuxièmes journées d'étude, d'une série de cinq, ont permis aux intéressés de se familiariser avec la question des écarts minimaux, dont l'importance s'est accentuée avec les techniques nouvelles qui permettent de déceler des différences plus petites entre les variétés.

29. Plusieurs participants ont repris les arguments formulés lors des premières journées d'étude, selon lesquels il est souhaitable que les différences établies au moyen de ces techniques aient un rapport avec l'utilité de la variété. Il semble que certains obtenteurs préféreraient des écarts minimaux importants alors que d'autres voudraient avoir la certitude que leur variété sera protégée même si elle ne diffère des autres que par un caractère mineur; en effet, les variétés distinguées uniquement par des caractères morphologiques mineurs pourraient donner des résultats fort différents. Les participants ont aussi examiné la possibilité d'introduire la notion d'activité inventive dans le système des variétés végétales; certains ont mis en garde contre les incidences que ces mesures pourraient avoir. La notion d'"invention" n'est pas applicable, la plupart du temps, à la sélection végétale, dont les objectifs sont souvent manifestes. Une autre façon de décourager le démarquage et de renforcer les droits accordés consiste à instaurer un système de dépendance; les règles en vigueur en matière de caractères distinctifs avec des écarts minimaux relativement faibles répondent au besoin de protéger les produits obtenus au moyen d'une sélection originale alors que la dépendance répond au besoin d'empêcher le démarquage en matière de sélection. Quelques participants ont observé qu'il n'est pas souhaitable que chaque différence décelable au moyen des méthodes nouvelles puisse servir de base à la distinction. Cela pourrait saper le système de protection des obtentions végétales, bien que la dépendance puisse réduire ou supprimer le risque.

30. Il est devenu évident que l'application des techniques nouvelles à des fins de protection des obtentions végétales dépend moins de la solution des problèmes techniques en suspens que de l'interprétation des résultats et des notions de variété et de sélection valable ou non. A ce sujet, d'autres échanges de vues avec les obtenteurs ont été jugés nécessaires pour arriver à une interprétation commune de ce qui doit justifier une protection et à un accord en la matière. Les décideurs devront établir des principes directeurs à partir desquels les experts techniques détermineront les écarts minimaux pour chaque espèce.

31. Les observations suivantes de certains participants ont été particulièrement pertinentes :

i) Il conviendrait d'attacher, à l'avenir, davantage d'importance à la vérification des différences du génotype au lieu de considérer le phénotype. Certaines méthodes nouvelles comme les sondes d'ADN sont d'un précieux secours en ce sens.

ii) Dans le contexte de la dépendance, il faudrait peut-être tenir compte plus que par le passé de l'histoire de la sélection pour déterminer si une variété proposée doit obtenir la protection. Les techniques nouvelles devraient très souvent permettre une vérification précise de cette histoire.

iii) Une question est restée en suspens : dans un régime reconnaissant la dépendance - qui autoriserait peut-être à moins insister sur les écarts minimaux et à accepter toute différence permettant de distinguer nettement une variété - l'obtenteur initial devrait-il seulement recevoir une rémunération équitable ou devrait-il avoir le droit d'empêcher autrui d'exercer des droits sur une variété dépendante notamment lorsque celle-ci résulte d'un démarquage?

iv) L'obtenteur devrait-il pouvoir faire enregistrer des lignées ou des mutations autour de sa variété afin de protéger une gamme plus étendue de produits contre l'utilisation par des tiers?

v) Si des différences trop infimes étaient acceptées, l'obtenteur pourrait avoir de la peine à maintenir sa variété dans ces limites étroites.

vi) Les obtenteurs devraient être associés davantage à tous les débats sur les écarts minimaux. Les renseignements qu'ils détiennent devraient être utilisés davantage et ils devraient être invités à un nombre accru de réunions visant à dégager des solutions.

vii) A l'avenir, les obtenteurs devraient aussi être associés davantage à l'examen des variétés. Les services nationaux ne pourront pas traiter un nombre croissant de demandes pour un nombre croissant d'espèces.

viii) Il conviendrait aussi d'étudier si, à un certain stade, les caractères obtenus au moyen de ces techniques nouvelles pourraient remplacer une grande partie des caractères actuels et permettre de tenir compte uniquement de certains caractères morphologiques actuels.

32. A l'issue de ce compte rendu, le secrétaire général adjoint a exposé succinctement les résultats des débats sur la révision de la Convention de l'UPOV ayant eu lieu au cours de la dernière session du Comité administratif et juridique, et a notamment évoqué la possibilité de retenir la notion de dépendance. Il a souligné que les techniques nouvelles étaient appelées à revêtir un très grand intérêt pratique pour la différenciation des variétés.

Journées d'étude prévues

33. Le comité note que les journées d'étude prévues sur l'examen des variétés de bégonia et de pélagonium se tiendront les 1er et 2 juin 1989 à Hanovre, en République fédérale d'Allemagne, et que les journées d'étude sur l'examen des variétés de maïs auront lieu les 2 et 3 octobre 1989 à La Minière, France. Il reste encore à déterminer si des journées d'étude sur l'examen des variétés de soja pourront se tenir aux Etats-Unis d'Amérique, et à quelle date.

34. Le comité note que le conseil compte le voir formuler, au cours de sa prochaine session, des propositions sur la question des écarts minimaux, à la lumière des débats intervenus dans le cadre des différentes journées d'étude.

Méthodes, techniques et matériel nouveaux (proposition d'établir un groupe technique additionnel chargé de l'étude des nouvelles techniques utilisées pour l'examen des variétés)

35. Le comité prend note des paragraphes 1 à 25 de l'annexe du document TC/XXIV/3.

36. Il note que certaines méthodes telles que la méthode des systèmes experts, l'analyse physique des couleurs et la caractérisation chimique, sont moins avancées que l'électrophorèse et l'analyse d'images assistée par ordinateur. Ces deux dernières techniques pourraient très rapidement devenir un moyen précis et rapide d'identification de nombreux types de variétés de plantes cultivées lorsqu'une méthode uniforme aura été arrêtée. La grande question reste toutefois celle de la définition des écarts minimaux, à laquelle s'ajoute celle de savoir comment procéder pour intégrer les nouvelles méthodes dans les principes directeurs d'examen en vigueur dans le cadre de l'UPOV. Certains experts font observer qu'il ne serait pas nécessaire de renoncer complètement aux méthodes actuelles et que les nouvelles méthodes devraient donc être prévues dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV parallèlement aux méthodes traditionnelles (caractères morphologiques, par exemple). D'autres soulignent que certains caractères mineurs, considérés comme de moindre importance dans les principes directeurs d'examen en vigueur, pourraient être remplacés par les caractères mis en évidence au moyen des nouvelles méthodes. Le comité convient finalement de revenir sur cette question à sa prochaine session, à la lumière des propositions que pourront présenter les groupes de travail techniques, ainsi qu'il est indiqué plus loin aux paragraphes 38 et 39.

37. Le président rappelle la décision du conseil relative à la proposition du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles de créer un nouveau groupe de travail technique chargé de l'étude des nouvelles techniques utilisées pour l'examen des variétés, dont il avait été rendu compte à l'occasion de la vingt-deuxième session ordinaire du conseil (18 et 19 octobre 1988). Le conseil avait convenu que les travaux consacrés à l'utilisation des nouvelles techniques dans l'examen des variétés devraient être intensifiés. Il avait cependant estimé que, dans un premier temps tout au moins, ces travaux devraient être menés sur une base ad hoc.

38. Le comité partage ce point de vue. Après un long débat, il convient que des experts devraient élaborer, pour un nombre déterminé d'espèces, des propositions clairement formulées sur la façon d'intégrer de la manière la plus efficace et la plus rentable les nouvelles techniques (pour l'instant, électrophorèse et analyse d'images) dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV en vigueur pour les espèces considérées. Ces propositions devraient être

examinées au cours des prochaines sessions des sous-groupes et des groupes de travail techniques. Les groupes de travail techniques devraient élaborer des propositions définitives en vue de la prochaine session du comité. Les espèces et Etats membres retenus en vue de l'élaboration des propositions précitées sont les suivants :

France	Maïs, pois	Electrophorèse
Pays-Bas	Pâturin des prés	Electrophorèse
Afrique du Sud	Brassica	Electrophorèse
Royaume-Uni	Blé, orge, avoine ray-grass	Electrophorèse
France	Oeillet	Analyse d'images
Royaume-Uni	Blé, oignon	Analyse d'images

39. Le comité convient aussi de demander aux groupes de travail techniques de s'employer à dresser un inventaire des espèces et des méthodes pour lesquelles l'application des nouvelles techniques précitées fait l'objet de recherches au niveau national dans chacun des Etats membres ainsi que d'examiner et de tenter de déterminer si les caractères recensés au moyen de ces méthodes pourraient ou devraient remplacer certains caractères moins importants figurant dans les principes directeurs d'examen en vigueur, ou s'ils devraient seulement être utilisés de la même manière que tout autre caractère complémentaire. Les groupes de travail techniques devraient aussi examiner la question de l'homogénéité de ces nouveaux caractères.

Questions à soumettre au Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur ou soumises par ce groupe

40. Objections formulées contre les nouvelles méthodes statistiques.- Le comité prend note des paragraphes 28 et 29 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et du fait que la vérification des nouvelles méthodes statistiques et l'examen de leur adoption éventuelle dans le cadre des examens DHS pour les variétés de plantes suppose qu'une étroite collaboration s'engage entre statisticiens et spécialistes des plantes cultivées, aussi bien d'un groupe de travail techniques à l'autre qu'au niveau national, afin que chacun comprenne mieux les souhaits et les besoins des autres.

41. Invitation de statisticiens à d'autres sessions des groupes de travail techniques.- Le comité prend note des paragraphes 30 et 31 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et du fait que les groupes de travail techniques sur les plantes agricoles, sur les plantes fruitières et sur les plantes potagères donneront, au cours de leurs prochaines sessions, le temps nécessaire à un statisticien pour expliquer certaines méthodes statistiques susceptibles d'être appliquées à l'examen des variétés pour des espèces relevant de leur compétence.

42. Examen des méthodes statistiques.- Le comité prend note des paragraphes 32 à 34 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et du développement de l'utilisation des méthodes statistiques dans le cadre des examens DHS des variétés de plantes. Il note aussi qu'il est nécessaire que les statisticiens expliquent mieux ces nouvelles méthodes aux spécialistes des plantes cultivées, qu'ils consacrent davantage de temps à écouter les problèmes rencontrés par ces derniers, qu'ils étudient quelles méthodes statistiques pourraient permettre de résoudre ces problèmes et qu'ils élaborent davantage de méthodes non paramétriques.

43. Comparaisons par paires.- Le comité prend note des paragraphes 35 à 37 de l'annexe du document TC/XXIV/3. M. F. Laidig (République fédérale d'Allemagne), président du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur, fait observer qu'il y a eu certains malentendus entre les groupes de travail techniques en ce qui concerne la comparaison par paires des caractères mesurés de variétés cultivées côte à côte. Il souligne que dans les comparaisons par paires le nombre de répétitions ne doit pas être augmenté, cela aboutissant à modifier le critère de comparaison retenu.

44. Méthodes non paramétriques.- Le comité prend note des paragraphes 38 et 39 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et du fait que les statistiques non paramétriques sont simples et donc utiles pour l'examen DHS des variétés.

45. Variétés similaires.- Le comité prend note des paragraphes 40 à 45 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et relève qu'à l'heure actuelle les Etats membres n'ont pas tous la même interprétation de la notion de "variétés similaires". Il attendra cependant l'issue des débats qui doivent avoir lieu au sein du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur avant de prendre toute autre mesure.

46. Description variétale normalisée.- Le comité prend note de l'état d'avancement de l'étude d'une description variétale normalisée, selon les indications données aux paragraphes 46 et 47 de l'annexe du document TC/XXIV/3.

47. Systèmes existants de gestion de bases de données.- Le comité note que le besoin d'échanger des données entre Etats membres se fera davantage sentir à l'avenir et qu'il est important de créer des systèmes qui faciliteront l'accès d'autres Etats membres aux bases de données, comme il est précisé aux paragraphes 48 et 49 de l'annexe du document TC/XXIV/3.

48. Programmes susceptibles d'être intégrés facilement dans d'autres ordinateurs.- Le comité approuve les mesures mises en oeuvre pour recueillir des renseignements sur les logiciels susceptibles d'être échangés entre Etats membres, conformément aux indications données aux paragraphes 50 et 51 de l'annexe du document TC/XXIV/3.

49. Examen de l'homogénéité.- Le comité prend note des paragraphes 52 à 55 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il encourage la poursuite de l'étude de la méthode d'examen de l'homogénéité pour les plantes allogames, y compris la méthode de la moyenne mobile et le critère d'uniformité sur plusieurs années, qui est considéré comme présentant un grand avantage par rapport au critère d'uniformité actuel. Le comité prend également note des renseignements donnés sur le calcul du nombre maximum de plantes aberrantes tolérables pour différents effectifs d'échantillons de plantes autogames. Il convient également que, pour trouver les tolérances appropriées dans les principes directeurs d'examen de chaque espèce, de nouvelles études devraient être effectuées par le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur.

50. Modification des descriptions variétales.- Le comité prend note des paragraphes 56 et 57 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et convient qu'il serait préférable que les experts techniques fassent part aux informaticiens de leurs pays de leur souhait de voir modifier automatiquement toutes les descriptions variétales existantes en fonction de la version révisée des principes directeurs d'examen correspondants.

Analyse globale sur plusieurs années (COY)

51. Le comité prend note des paragraphes 58 à 80 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il prend note de l'étude consacrée à la poursuite de l'amélioration de l'analyse COY par la méthode de régression conjointe (analyse MJRA), y compris le calcul de la signification de la régression conjointe, et par les comparaisons par paires de variétés voisines. Il prend également note de l'étude de l'application de ladite analyse aux plantes cultivées autres que les graminées. Il réexaminera les modalités d'application de cette analyse lors de sa prochaine session en fonction des renseignements complémentaires dont il disposera.

52. Le comité rappelle qu'un seuil de signification pour l'application de l'analyse COY aux graminées devra être fixé en 1989 afin que cette analyse puisse être formellement appliquée aux graminées dès sa prochaine session.

Invitations relatives à la tenue des sessions des groupes de travail techniques

53. Invitations en ce qui concerne la tenue de sessions au Japon.- Le comité prend note des paragraphes 81 et 82 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il lui est en outre signalé que les autorités japonaises ont formellement invité le Groupe de travail technique sur les plantes potagères à tenir sa session du 3 au 7 juillet 1989 et les Groupes de travail techniques sur les plantes fruitières et sur les plantes ornementales et les arbres forestiers à tenir leurs sessions au Japon en 1990.

54. Invitations d'experts techniques des organisations professionnelles.- Le comité prend note des paragraphes 83 à 85 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il admet l'utilité de la participation d'experts techniques des organisations professionnelles aux sessions des groupes de travail techniques et les difficultés que rencontrent ces organisations pour se prononcer sur la participation de ces experts. Le comité convient que les points de l'ordre du jour des sessions devraient être communiqués aux organisations professionnelles et que ceux pour lesquels une participation serait particulièrement souhaitable devraient être précisés. La meilleure solution serait de confier à chaque groupe de travail technique le soin d'arrêter ces points lorsqu'il examine l'ordre du jour de ses sessions à venir. L'ensemble de la procédure y gagnerait en souplesse. Le président de chaque groupe de travail technique devrait déterminer, en collaboration avec le Bureau de l'UPOV, les points d'une session donnée pour lesquels des experts techniques des organisations professionnelles devraient être invités.

Observations des couleurs

55. Photographies en couleurs destinées à compléter les descriptions variétales et les demandes de protection.- Le comité note qu'aux Pays-Bas les demandes de protection de variétés ornementales devront être complétées par une photographie en couleurs représentative de la variété, comme il est indiqué aux paragraphes 86 et 87 de l'annexe du document TC/XXIV/3.

56. Groupes de couleurs.- Le comité prend note des paragraphes 88 à 90 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et approuve les travaux menés en ce qui concerne l'établissement, de façon empirique, des groupes de couleurs à l'intérieur du Code des couleurs RHS pour faciliter le tri des variétés sur ordinateur ainsi que les essais réalisés en commun avec le Groupe de l'enregistrement de la Commission permanente (VKC) de la Société royale d'horticulture et de botanique (KMTP) des Pays-Bas sur l'utilisation d'un colorimètre.

Résistances

57. Utilisation du terme "résistance".- Le comité prend note des paragraphes 91 à 93 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il approuve la définition suivante des notions de "résistance" et de "tolérance", proposée par le Groupe de travail technique sur les plantes potagères :

"On entend par résistance la capacité d'une plante à empêcher ou à ralentir l'infection et l'apparition ultérieure d'un agent pathogène, grâce aux mécanismes d'autodéfense."

"On entend par tolérance la capacité d'une plante à supporter l'infection causée par un agent pathogène avec une faible réaction ou sans réaction, comme en témoigne l'absence plus ou moins totale de symptômes ou l'absence d'incidence sur le rendement ou la qualité."

58. Le comité confirme les anciens critères concernant l'utilisation des caractères de résistance dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, à savoir que i) le pathotype doit être clairement défini, ii) une méthode normalisée doit avoir été arrêtée et les observations doivent être faites dans des conditions définies et iii) l'expression dans le tableau des caractères doit être notée uniquement comme "absente" ou "présente". Le comité accepte toutefois, à titre tout à fait exceptionnel, le caractère prévu dans les principes directeurs d'examen de la luzerne, dans lesquels ces conditions ne sont pas remplies. Cette exception ne doit cependant pas être invoquée comme précédent pour justifier de nouvelles dérogations aux critères précités. Au cas où la nécessité de telles dérogations se ferait sentir, l'utilisation des caractères de résistance aux fins des examens DHS devrait donner lieu à un débat général.

59. Résistance du melon et de la laitue.- Le comité prend note des paragraphes 94 à 96 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il adopte l'additif aux principes directeurs d'examen du melon, qui fait l'objet du document TC/XXIV/5. Il approuve le projet du Groupe de travail technique sur les plantes potagères d'établir, à sa prochaine session, une liste de base des gènes R et des races de *Bremia* que tous les Etats membres utiliseront pour identifier les gènes de résistance à *Bremia lactucae* pour les variétés de laitue.

60. Examens en vue de déterminer la résistance et examens réalisés par électrophorèse.- Le comité prend note des paragraphes 97 et 98 de l'annexe du document TC/XXIV/3, aux termes desquels il est précisé qu'au cours du débat portant sur les principes directeurs d'examen de la luzerne, certains obtenteurs ont déclaré qu'ils préféreraient utiliser, pour l'examen des caractères distinctifs, les caractères de résistance plutôt que l'électrophorèse. Ces déclarations ne doivent cependant pas être considérées comme représentant le point de vue des obtenteurs dans leur ensemble.

Niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen

61. Le comité prend note des paragraphes 99 à 107 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il estime que cette question pourrait être très importante à l'avenir pour l'élaboration des principes d'examen de l'UPOV. Toutefois, les débats ayant eu lieu lors des dernières sessions des divers groupes de travail techniques n'ont pas été suffisamment détaillés pour permettre aux Etats membres de dégager un consensus au cours de la présente session. Le comité convient donc de revenir sur cette question à sa prochaine session lorsque des

débats plus approfondis auront eu lieu, dans le cadre des prochaines sessions des divers groupes de travail techniques. L'attention de ces derniers est appelée sur une ancienne décision du comité, selon laquelle les niveaux d'expression doivent être choisis de manière à constituer une source de renseignements utile.

Liste d'ouvrages et d'autres documents de référence

62. Le comité prend note des paragraphes 103 et 104 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et prie les groupes de travail techniques de communiquer au Bureau de l'Union toute addition ou correction qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au document TWV/XXI/3.

Couleur du hile pour la fève et la féverole

63. Le comité prend note des paragraphes 105 et 106 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et rappelle le compromis dégagé à la vingt et unième session du comité et exposé au paragraphe 24 du document TC/XXI/7.

Micropropagation

64. Le comité prend note des paragraphes 107 et 108 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Certains experts font observer que la micropropagation est appelée à revêtir de plus en plus d'importance à l'avenir pour l'obtention du matériel végétal, notamment par rapport aux variétés pour lesquelles elle est peut-être la seule méthode de multiplication possible. A l'issue des débats, le comité décide de prier les groupes de travail techniques d'examiner la question plus avant et de s'employer notamment à déterminer les espèces pour lesquelles il se peut que la micropropagation soit la seule méthode de multiplication possible. Les experts nationaux devraient aussi demander l'avis des obtenteurs sur les techniques de micropropagation et leurs incidences éventuelles sur l'examen des variétés, notamment sur le point de savoir si elles peuvent conduire à exiger que toutes les variétés d'une espèce donnée soient multipliées par micropropagation afin d'être sur un pied d'égalité.

Projet d'examen pilote au Danemark

65. Le comité prend note des paragraphes 109 et 110 de l'annexe du document TC/XXIV/3, où il est fait état du rapport de l'expert danois sur les premiers résultats d'un projet pilote réalisé au Danemark comprenant des examens effectués par les obtenteurs. L'expert du Danemark ajoute que ce projet est essentiellement axé sur l'étude de la possibilité de permettre à l'obtenteur de procéder lui-même à l'examen de la variété et d'établir la description variétale selon les principes directeurs d'examen de l'UPOV, en vue de faire face à l'accroissement du nombre des demandes. Le comité décide d'étudier à sa prochaine session, sous un point distinct de l'ordre du jour, la question de la collaboration entre les autorités et les obtenteurs pour l'examen des variétés, et demande aux Etats membres de faire connaître au Bureau de l'Union tout projet de même nature envisagé ou à l'étude dans leur pays. Ces mêmes renseignements ainsi que des indications plus détaillées au sujet du projet pilote danois devront aussi être remis aux groupes de travail techniques et ces derniers devront faire connaître leur point de vue au comité avant sa prochaine session.

Accroissement de l'efficacité

66. Le comité prend note des paragraphes 111 et 112 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et approuve les idées générales exprimées par l'expert d'Israël en ce qui concerne la possibilité d'économiser de l'argent et du temps grâce à une coopération plus étroite et à un meilleur échange de données en matière de descriptions variétales ainsi qu'à la fourniture de renseignements plus complets sur les variétés de manière à réduire très sensiblement le nombre de variétés de référence qu'il est nécessaire de cultiver à côté des variétés proposées.

Liste supplémentaire de caractères dans les principes directeurs d'examen

67. Le comité prend note des paragraphes 113 à 116 de l'annexe du document TC/XXIV/3. Il convient que les variétés indiquées à titre d'exemple pourront, au besoin, être remplacées par d'autres si elles ne sont plus proposées dans le commerce et que, au cas où des principes directeurs d'examen donnés feraient l'objet de nombreux changements, une liste modifiée des variétés indiquées à titre d'exemple pourra être établie.

Principes directeurs d'examen

68. Le comité étudie les projets de principes directeurs d'examen mentionnés au paragraphe 1 du document TC/XXIV/2 et le projet d'additif aux principes directeurs d'examen du melon (TC/XXIV/5), sous réserve des modifications opérées par le Comité de rédaction, dont il est rendu compte en séance. Il adopte définitivement les principes directeurs d'examen des taxons suivants :

TG/6/3(proj.)	- Luzerne (révision)
TG/9/3(proj.)	- Haricot d'Espagne (révision)
TG/10/6(proj.)	- Euphorbia fulgens (révision)
TG/32/5(proj.)	- Vesce commune (révision)
TG/37/6(proj.)	- Navet, Navette (révision)
TG/73/5(proj.)	- Ronce fruitière (révision)
TG/107/2(proj.)	- Bégonia tubéreux hybride
TG/108/2(proj.)	- Glaïeul
TG/114/2(proj.)	- Exacum
TG/115/2(proj.)	- Tulipe
TG/116/2(proj.)	- Salsifis noir, Scorsonère
TG/117/2(proj.)	- Aubergine
TG/118/2(proj.)	- Chicorée
TG/119/2(proj.)	- Courgette
TG/120/2(proj.)	- Blé dur
TC/XXI/5	- Melon, additif

69. Le comité prend note de l'état d'avancement des travaux relatifs aux principes directeurs d'examen mentionnés aux paragraphes 3 et 4 et dans les annexes du document TC/XXIV/2. On trouvera dans les annexes II et III du présent rapport des listes mises à jour des principes directeurs d'examen.

Définition et examen des variétés hybrides

70. Le comité prend note des paragraphes 117 à 119 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et du fait que le Groupe de travail technique sur les plantes

agricoles n'avait pas eu suffisamment de temps pour étudier cette question au cours de sa dernière session. Il décide de n'aborder lui-même cette question qu'à l'issue de la prochaine session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles et des journées d'étude sur le maïs qui doivent avoir lieu les 2 et 3 octobre 1989.

Écarts minimaux entre les variétés

71. Le comité prend note des paragraphes 120 à 124 de l'annexe du document TC/XXIV/3 et convient d'examiner cette question à sa prochaine session afin d'attendre le résultat des débats qui auront lieu lors des prochaines sessions des groupes de travail techniques. Le comité souligne que le Bureau de l'Union devrait rappeler aux pays mentionnés au paragraphe 122 de l'annexe du document TC/XXIV/3 de faire parvenir dès que possible à M. Law (Royaume-Uni) les renseignements nécessaires au sujet des écarts minimaux.

Révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique

72. Le comité prend note des paragraphes 125 à 127 de l'annexe du document TC/XXIV/3 ainsi que des documents TC/XXIV/4 et TWV/XXI/15. Les débats se déroulent sur la base du document TC/XXIV/4. Certains experts signalent qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour étudier de manière approfondie ce document à l'échelon national et suggèrent de revenir sur cette question à la prochaine session du comité. Entre temps, les experts devraient faire parvenir au Bureau de l'UPOV, d'ici à la fin de l'année, leurs observations sur le document en question. Chacun des groupes de travail techniques devrait procéder à un examen approfondi de cette question à sa prochaine session. Le comité réexaminerait ensuite la question dans son ensemble compte tenu de toutes ces observations.

73. Certains experts font cependant immédiatement les remarques suivantes en cours de séance :

i) "RAPPORT D'EXAMEN TECHNIQUE DE L'UPOV" (annexe I du document TC/XXIV/4)

- a) la rubrique "Référence du service d'examen" devrait être remplacée par "Référence du service qui a établi le rapport d'examen"
- b) la rubrique "Numéro de la demande" est superflue et devrait être supprimée
- c) la rubrique "Lieu de l'examen" devrait être remplacée par "Station(s) et lieu(x) d'examen"
- d) la partie "RESULTATS DE L'EXAMEN TECHNIQUE" devrait être aménagée plus soupagement afin de permettre de réserver davantage d'espace à une rubrique donnée, en fonction des résultats des essais.

ii) "RAPPORT INTERIMAIRE D'EXAMEN TECHNIQUE DE L'UPOV" (annexe II du document TC/XXIV/4)

- a) les rubriques "Date de la demande dans l'Etat requérant", "Demandeur (nom et adresse)", "Mandataire (nom et adresse)" et "Dénomination variétale" devraient être supprimées

- b) la rubrique "Lieu de l'examen" devrait être remplacée par "Station(s) et lieu(x) d'examen"
- c) sous la rubrique "Période d'examen", la mention "19.. - 19.." devrait être supprimée étant donné que, dans la plupart des cas, la période en cause ne dépasserait pas une durée d'un an.

iii) "DEMANDE DE RESULTATS D'EXAMEN DE L'UPOV" (annexe III du document TC/XXIV/4)

- a) les rubriques "Lieu de l'examen" et "Période d'examen" devraient être supprimées
- b) Un espace plus important devrait être prévu après la phrase "A notre connaissance, une/(des) demande(s) a/(ont) déjà été déposée(s) pour la même variété dans les pays suivants : ..."

iv) "REPONSE" (annexe III du document TC/XXIV/2)

La rubrique "Référence du service d'examen" qui figure en haut de cette page devrait être déplacée pour figurer au début de la partie considérée.

74. Certains experts s'opposent à certaines des modifications proposées, cela essentiellement en vertu du principe voulant que la teneur des différents formulaires soit aussi uniforme que possible d'un cas à l'autre, même si cela conduit à retenir dans tel ou tel formulaire une rubrique qui y est moins importante que dans d'autres ou même qui suppose que la colonne des réponses soit laissée en blanc.

Etude d'une éventuelle réorganisation des travaux des groupes de travail techniques et du comité technique

75. Le comité prend note de l'annexe IV du document TC/XXIII/6. Plusieurs experts se déclarent satisfaits du système actuel, dans le cadre duquel il existe un Comité technique et plusieurs groupes de travail techniques, et qui offre la possibilité d'instituer des sous-groupes spéciaux pour le traitement de sujets particuliers supposant l'étude approfondie et systématique de questions techniques très diverses se rapportant à l'examen des variétés. D'autres experts soulignent les inconvénients du système actuel en faisant observer que, du fait que chaque organe se réunit en principe une seule fois par an, il faut généralement assez longtemps pour parvenir à une décision définitive et que les débats peuvent parfois manquer de rigueur, que ce soit sur le plan juridique ou sur le plan technique. Le comité note que le Comité consultatif s'est déclaré en faveur du maintien du Comité technique et du Comité administratif et juridique en tant qu'entités distinctes qui puissent, au besoin, tenir d'avantage de sessions en commun. Il se rallie finalement à cette proposition et décide de ne pas modifier le système en vigueur.

Programme de la vingt-cinquième session

76. Le comité note que sa vingt-cinquième session doit se tenir les 5 et 6 octobre 1989. Il note aussi que le Comité de rédaction se réunira dans l'après-midi du 4 octobre 1989.

Il est prévu qu'au cours de la vingt-cinquième session le comité :

i) prendra connaissance des rapports d'activité des groupes de travail techniques;

ii) prendra connaissance des comptes rendus relatifs aux journées d'études sur les écarts minimaux et élaborera des propositions à présenter au Conseil à la suite des débats de ces journées d'études;

iii) étudiera les propositions des sous-groupes et groupes de travail techniques sur les méthodes, les techniques et le matériel nouveaux;

iv) prendra connaissance du rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la révision de la Convention de l'UPOV;

v) examinera les questions présentées par les groupes de travail techniques;

vi) se prononcera sur les principes directeurs d'examen qui lui seront soumis par les groupes de travail techniques pour adoption définitive;

vii) examinera la question de la révision du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique;

viii) étudiera la question de la coopération avec les obtenteurs pour l'examen des variétés.

77. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Trois annexes suivent]

ANNEX I/ANNEXE I/ANLAGE I

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/
TEILNEHMERLISTE

I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/VERBANDSSTAATEN

DENMARK/DANEMARK/DAENEMARK

Miss J. RASMUSSEN, Director, Department of Variety Testing, State Experimental Station, Teglværksvej 10, Tystofte, 4230 Skaelskoer

FRANCE/FRANKREICH

M. J. GUIARD, Ingénieur, Directeur adjoint GEVES, INRA/GEVES, La Minière, 78280 Guyancourt

M. R. BRAND, Ingénieur, DUS Testing, INRA, INRA/GEVES B.P. 1, Les Vignères, 84300 Cavailon

GERMANY (FED. REP. OF)/ALLEMAGNE (REP. FED. D')/DEUTSCHLAND (BUNDESREPUBLIK)

Dr. G. FUCHS, Regierungsdirektor, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

Dr. F. LAIDIG, Leiter des Referats Datenverarbeitung, Bundessortenamt, Osterfelddamm 80, Postfach 61 04 40, 3000 Hannover 61

IRELAND/IRLANDE/IRLAND

Mr. D.P. FEELEY, Department of Agriculture and Food, Agriculture House, Kildare Street, Dublin

ISRAEL

Mr. M. ZUR, Director, Israeli Gene Bank, A.R.O., Chairman, Plant Breeders' Rights Council, Agricultural Research Organisation, Volcani Centre, P.O. Box 6, Bet Dagan 50250

JAPAN/JAPON/JAPAN

Mr. S. MIYATA, Deputy Director, Seeds and Seedlings Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

NETHERLANDS/PAYS-BAS/NIEDERLANDE

Mr. H.J. BALTJES, Head Registration Testing (DUS), Government Institute for Research on Varieties of Cultivated Plants, RIVRO, Postbus 32, 6700 AA Wageningen

Mr. C.J. BARENDRECHT, Head DUS Testing for Ornamentals, Government Institute for Research on Varieties of Cultivated Plants, RIVRO, Postbus 32, 6700 AA Wageningen

NEW ZEALAND/NOUVELLE-ZELANDE/NEUSEELAND

Mr. F.W. WHITMORE, Commissioner, Plant Variety Rights, Plant Variety Rights Office, P.O. Box 24, Lincoln

SOUTH AFRICA/AFRIQUE DU SUD/SUEDAFRIKA

Mr. D.C. LOURENS, Director, Directorate of Plant & Liquor Control, Department of Agricultural Economics & Marketing, Private Bag X179, 0001 Pretoria

Mr. J.U. RIETMANN, Agricultural Counsellor, South African Embassy, 59, Quai d'Orsay, 75007 Paris, France

SPAIN/ESPAGNE/SPANIEN

Dr. J.M. ELENA ROSSELLO, Jefe del Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas y Plantas de Vivero, José Abascal 56, 28003 Madrid

SWEDEN/SUEDE/SCHWEDEN

Prof. L. KAHRE, Vice-Chairman, Department of Crop Production Science, Swedish University of Agricultural Sciences, Box 7042, 75007 Uppsala

Mr. A.O. SVENSSON, Head of Office, Statens växsortsnämnd, Box 1247, 171 24 Solna

SWITZERLAND/SUISSE/SCHWEIZ

Frau M. JENNI, Leiterin des Büros für Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern

Dr. M. INGOLD, Adjoint de direction, Station fédérale de recherches agronomiques, Changins, 1260 Nyon

Herr P. RUSTERHOLZ, Prüfungsstelle für Sortenschutz, Eidg. Forschungsanstalt für Obst-, Wein- und Gartenbau, 8820 Wädenswil

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI/VEREINIGTES KOENIGREICH

Dr. J.K. DOODSON, Deputy Director, Head of Crops Division, National Institute of Agricultural Botany, NIAB, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE

Mrs. V. SILVEY, Deputy Director, Head of Seeds & Services Division, National Institute of Agricultural Botany, NIAB, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LE

II. OBSERVER STATES/ETATS OBSERVATEURS/BEOBACHTERSTAATEN

AUSTRALIA/AUSTRALIE/AUSTRALIEN

Mrs. K.H. ADAMS, Registrar, Plant Variety Rights, Bureau Rural Resources,
G.P.O. Box 858, Canberra ACT 2601

CANADA/KANADA

Ms V. SISSON, Variety Rights Examiner, Seed Division, Agriculture Canada,
Room 4135, Neatby Building, 960 Carling Avenue, Ottawa, Ontario K1A 0C6

III. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATION/
ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE/
ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY (EEC)/COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)/EURO-
PAEISCHE WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT (EWG)

Dr. M. VALVASSORI, Administrateur, Direction générale de l'agriculture,
Commission des Communautés Européennes, Loi 130 7/174, 200, rue de la
Loi, 1049 Bruxelles, Belgique

IV. OFFICERS/BUREAU/VORSITZ

Dr. J.K. DOODSON, Chairman
Dr. G. FUCHS, Vice-Chairman

V. OFFICE OF UPOV/BUREAU DE L'UPOV/BUERO DER UPOV

Mr. B. GREENGRASS, Vice Secretary-General
Dr. M.-H. THIELE-WITTIG, Senior Counsellor
Mr. A. HEITZ, Senior Counsellor
Mr. C. ROGERS, Legal Officer
Mr. Y. HAYAKAWA, Associate Officer

[Annex II follows/
L'annexe II suit/
Anlage II folgt]

TC/XXIV/6 Prov.
ANNEXE II

Aperçu général - Etat des principes directeurs d'examen (au 21 octobre 1988)

Groupe de travail technique Etat	Plantes agricoles	Plantes fruitières	Plantes ornementales et Arbres forestiers	Plantes potagères
adoptés (118)	Agrostide Arachide Avoine Blé Blé dur Chou-navet Colza Cotonnier Dactyle Fétuque des prés, Fétuque élevée Fétuque ovine, Fétuque rouge Fléole Fève, féverole Lin Lupin Luzerne Maïs Navet, Navette Orge Pâturin des prés Pois Pomme de terre Ray-grass Riz Seigle Soja Tournesol Trèfle blanc Trèfle violet Vesce commune	Abricotier Actinidia Agrumes Amandier Avocatier Cassis Cerisier Cognassier Fraisier Framboisier Goyavier Groseillier à grappes Groseillier à maquereau Kaki Macadamia Manguier Noisetier Olivier Pêcher Poirier Pommier Prunier européen Prunier japonais Ronce fruitière Vigne	Alstroemère Anthurium Bégonia elatior Berberis Cactus de Noël Cactus jonc Callune Chrysanthème Epine du Christ Euphorbia fulgens Forsythia Freesia Genévrier Gerbera Impatiante Kalanchoë Lagerstroemia Lis Narcisse, Jonquille Oeillet Pélargonium zonal, Géranium lierre Pélargonium des fleuristes Peuplier Poinsettia Pommier Rhododendron Rosier Saintpaulia Saule Streptocarpus Thuya du Canada	Betterave rouge Carotte Cèleri-branche Cèleri-rave Chou chinois Chou de Bruxelles Chou frisé Chou pommé Chou-fleur Chou-navet Chou-rave Concombre, Cornichon Epinard Fève, féverole Haricot Haricot d'Espagne Laitue Mâche Melon Navet Oignon Piment Poireau Poirée Pois Radis d'été, d'automne et d'hiver Radis de tous les mois Rhubarbe Tomate
après des organisations professionnelles pour observations (13)	Pois° Sorgho Triticale	Bananier Cassis° Châtaignier Moyer	Chrysanthème° Gerbera° Lachenalia Leucadendron Leucospermum Protea	Pois°
en préparation ou prévus	Agrostide° Avoine° Blé° Carthame Maïs° Orge° Pâturin des prés° Pois chiche Ray-grass°	Agrumes° Airelle rouge Groseillier à maquereau° Myrtille Porte-greffes du Prunus Ribes indigolaria	Chinkerinchee Dieffenbachia Epicéa commun Hortensia Iris (bulbeux) Lis° Oeillet° Pyracantha, Buisson ardent Rhododendron° Rosier° Spathiphyllum Weigela	Ail Aneth Asperge Brocoli Carotte° Chicorée Chou de Bruxelles° Chou-fleur° Chou pommé° Civette, Ciboulette Concombre, Cornichon° Echalote Epinard° Haricot° Laitue° Oignon° Pastèque Persil Pois chiche Potiron Tomate°

° = (révision)

ANNEX III/ANNEXE III/ANLAGE III

Test Guidelines or Draft Test Guidelines (the latter with the indication "(proj.*)" after the document number) Prepared or to be Prepared by the Office of the Union (as of October 21, 1988)

Principes directeurs d'examen ou leurs projets (pour ces derniers, la cote contient "(proj.*)" préparés ou à préparer par le Bureau de l'Union (état au 21 octobre 1988)

Prüfungsrichtlinien und Entwürfe für Prüfungsrichtlinien (die letztgenannten mit dem Zusatz "(proj.*)" nach der Dokumentnummer), die vom Verbandsbüro ausgearbeitet worden sind oder werden (Stand vom 21. Oktober 1988)

Numerical Order of Test Guidelines*/
Principes directeurs dans l'ordre numérique*/
Numerische Anordnung der Prüfungsrichtlinien*

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/01/2	General Introduction	Introduction générale	Allgemeine Einführung	
* TG/02/4	Maize	Maïs	Mais	Zea mays L.
o TG/02/...?	Maize (revision)	Maïs (révision)	Mais (Revision)	Zea mays L.
* TG/03/8	Wheat	Blé	Weizen	Triticum aestivum L.
o TG/03/...?	Wheat (revision)	Blé (révision)	Weizen (Revision)	Triticum aestivum L.
* TG/04/4	Ryegrass	Ray-grass	Weidelgras	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
o TG/04/...?	Ryegrass (revision)	Ray-grass (révision)	Weidelgras (Revision)	Lolium multiflorum Lam., L. perenne L. & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/05/4	Red Clover	Trèfle violet	Rotklee	Trifolium pratense L.
* TG/06/4	Lucerne	Luzerne	Luzerne	Medicago sativa L., Medicago X varia Martyn
* TG/07/4	Peas	Pois	Erbsen	Pisum sativum L. sensu lato
- TG/07/5(proj.)	Peas (revision)	Pois (révision)	Erbsen (Revision)	Pisum sativum L. sensu lato

* Adopted/Adoptés/Angenommen

+ Technical Committee to adopt/Auprès du Comité technique pour adoption/Vom Technischen Ausschuss anzunehmen

- Professional organizations to comment/Pour observations par les organisations professionnelles/Zuleitung an die Berufsverbände zur Stellungnahme

o In preparation or planned/En préparation ou prévus/In Vorbereitung oder geplant

Reference numbers of Test Guidelines in alphabetical order of their English names are given at the end of this Annex/Les numéros de référence des principes directeurs d'examen en ordre alphabétique des noms français figurent à la fin de la présente annexe/Referenznummern der Prüfungsrichtlinien in alphabetischer Reihenfolge der deutschen Namen sind am Ende dieser Anlage angegeben

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/08/4 + Corr.	Broad Bean, Field Bean	Fève, Féverole	Dicke Bohne, Ackerbohne	Vicia faba L.
* TG/09/4	Runner Bean	Haricot d'Espagne	Prunkbohne	Phaseolus coccineus L.
* TG/10/7	Euphorbia Fulgens	Euphorbia fulgens	Korallenranke	Euphorbia fulgens Karw. ex Klotzsch
* TG/11/4	Rose	Rosier	Rose	Rosa L.
o TG/11/...?	Rose (revision)	Rosier (révision)	Rose (Revision)	Rosa L.
* TG/12/4	French Bean	Haricot	Bohne	Phaseolus vulgaris L.
o TG/12/...?	French Bean (revision)	Haricot (révision)	Bohne (Revision)	Phaseolus vulgaris L.
* TG/13/4	Lettuce	Laitue	Salat	Lactuca sativa L.
o TG/13/...?	Lettuce (revision)	Laitue (révision)	Salat (Revision)	Lactuca sativa L.
* TG/14/5	Apple	Pommier	Apfel	Malus Mill.
* TG/15/1 + Corr.	Pear	Poirier	Birne	Pyrus communis L.
* TG/16/4	Rice	Riz	Reis	Oryza sativa L.
* TG/17/3	African Violet	Saintpaulia	Usambaraveilchen	Saintpaulia ionantha H. Wendl.
* TG/18/4	Elatior Begonia	Bégonia elatior	Elatior-Begonie	Begonia-Elatior- hybrids/hybrides/ Hybriden, Syn.: Begonia X hiemalis Fotsch
* TG/19/7	Barley	Orge	Gerste	Hordeum vulgare L. sensu lato
o TG/19/...?	Barley (revision)	Orge (révision)	Gerste (Revision)	Hordeum vulgare L. sensu lato
* TG/20/7	Oats	Avoine	Hafer	Avena sativa L. & Avena nuda L.
o TG/20/...?	Oats (revision)	Avoine (révision)	Hafer (Revision)	Avena sativa L. & Avena nuda L.
* TG/21/7	Poplar	Peuplier	Pappel	Populus L.
* TG/22/6	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fragaria L.
* TG/23/5	Potato	Pomme de terre	Kartoffel	Solanum tuberosum L.
* TG/24/5	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
* TG/25/5	Carnation (vegetatively propagated vari- eties)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Dianthus L.
o TG/25/...?	Carnation (vegetatively propagated vari- eties) (Revision)	Oeillet (variétés à multi- plication végé- tative) (révision)	Nelke (vegetativ ver- mehrte Sorten) (Revision)	Dianthus L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/26/4	Chrysanthemum (Perennial)	Chrysanthème (vivace)	Chrysantheme (mehrjährig)	Chrysanthemum spec.
- TG/26/5(proj.)	Chrysanthemum (Perennial) (revision)	Chrysanthème (vivace) (révision)	Chrysantheme (mehrjährig) (Revision)	Chrysanthemum spec.
* TG/27/6	Freesia (vegetatively propagated varieties)	Freesia (variétés à multi- plication végétative)	Freesie (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Freesia Eckl. ex Klatt
* TG/28/8	Zonal Pelargonium, Ivy-leaved Pelar- gonium (revision)	Pélargonium zonal, Géranium- lierre (révision)	Zonalpelargonie, Efeupelargonie (Revision)	Pelargonium zonale hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait., P. peltatum hort. non (L.) L'Hérit. ex Ait.
* TG/29/6	Alstroemeria	Alstroèmère	Inkalilie	Alstroemeria L.
* TG/30/3	Bent	Agrostide	Straussgras	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
o TG/30/...?	Bent (revision)	Agrostide (révision)	Straussgras (Revision)	Agrostis canina L., A. gigantea Roth, A. stolonifera L., & A. tenuis Sibth.
* TG/31/6	Cocksfoot	Dactyle	Knaulgras	Dactylis glomerata L.
* TG/32/6	Common Vetch	Vesce commune	Saatwicke	Vicia sativa L.
* TG/33/3	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)	Poa pratensis L.
o TG/33/...?	Kentucky Bluegrass (apomictic vari- eties) (revision)	Pâturin des prés (variétés apo- mictiques) (révision)	Wiesenrispe (apomiktische Sorten)(Revision)	Poa pratensis L.
* TG/34/6	Timothy	Fléole	Lieschgras	Phleum pratense L. & Phleum bertolonii DC.
* TG/35/3	Cherry (Sweet, Sour & Duke Cherries, fruit varieties only)	Cerisier (Cerise douce, cerise acide et cerise proprement dite, variétés à fruits seulement)	Kirsche (Sorten von Süß- kirsche, Sauer- kirsche und Weichselkirsche, nur Obstsorten)	Prunus avium (L.) L., P. cerasus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/36/3 + Corr.	Rape (forage rape included)	Colza (y compris colza fourrager)	Raps (einschliesslich Futterraps)	Brassica napus L.
* TG/37/7	Turnip, Turnip Rape	Navet, Navette	Herbst-, Mairübe, Rübsen	Brassica rapa L. emend. Metzg.
* TG/38/6	White Clover	Trèfle blanc	Weisklee	Trifolium repens L.
* TG/39/6	Meadow Fescue, Tall Fescue	Fétuque des prés, Fétuque élevée	Wiesen-, Rohr- schwingel	Festuca pratensis Huds. & Festuca arundinacea Schreb.
* TG/40/3	Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Ribes nigrum L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
- TG/40/4(proj.)	Black Currant (revision)	Cassis (révision)	Schwarze Johannisbeere (Revision)	Ribes nigrum L.
* TG/41/4	European Plum (fruit varieties, rootstocks ex- cluded)	Prunier européen (variétés à fruits à l'exclusion des porte-greffes)	Pflaume (Fruchttragende Sorten, Unterlagen ausgeschlossen)	Prunus domestica L. & Prunus insititia L.
* TG/42/3	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron	Rhododendron L.
o TG/42/...?	Rhododendron (revision)	Rhododendron (révision)	Rhododendron (Revision)	Rhododendron L.
* TG/43/6	Raspberry	Framboisier	Himbeere	Rubus idaeus L. & hybrids/hybrides/ Hybriden
* TG/44/3	Tomato	Tomate	Tomate	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
o TG/44/...?	Tomato (revision)	Tomate (révision)	Tomate (Revision)	Lycopersicon lycopersicum (L.) Karst. ex. Farw.
* TG/45/3	Cauliflower	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu)	Blumenkohl	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
o TG/45/...?	Cauliflower (revision)	Chou-fleur, Brocoli (Brocoli à jets exclu) (révision)	Blumenkohl (Revision)	Brassica oleracea L. convar. botrytis (L.) Alef. var. botrytis
* TG/46/3	Onion	Oignon	Zwiebel	Allium cepa L.
o TG/46/...?	Onion (revision)	Oignon (révision)	Zwiebel (Revision)	Allium cepa L.
* TG/47/5	Streptocarpus	Streptocarpus	Drehfrucht	Streptocarpus X hybridus Voss
* TG/48/3 + Corr.	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing)	Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) The11.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.
o TG/48/...?	Cabbage (White cabbage, red cabbage and Savoy cabbage) (revision)	Chou pommé (Chou cabus, chou rouge et chou de Milan) (révision)	Kopfkohl (Weisskohl, Rot- kohl und Wirsing) (Revision)	Brassica oleracea L. var. capitata L. f. alba DC.; B. oleracea L. var. capitata L. f. rubra (L.) The11.; B. oleracea L. var. bullata DC. & B. oleracea L. var. sabauda L.
* TG/49/3	Carrot	Carotte	Möhre	Daucus carota L.
o TG/49/...?	Carrot (revision)	Carotte (révision)	Möhre (Revision)	Daucus carota L.
* TG/50/5	Vine	Vigne	Rebe	Vitis L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/51/6	Gooseberry	Groseillier à maquereau	Stachelbeere	<i>Ribes uva-crispa</i> L., <i>R. grossularia</i> L.
* TG/52/2	Red and White Currant	Groseillier à grappes	Rote und Weisse Johannisbeere	<i>Ribes sylvestre</i> (Lam.) Mert. & W. Koch, <i>R. niveum</i> Lindl.
o TG/52/...?	Red and White Currant (revision)	Groseillier à grappes (révision)	Rote und Weisse Johannisbeere (Revision)	<i>Ribes sylvestre</i> (Lam.) Mert. & W. Koch, <i>R. niveum</i> Lindl.
* TG/53/3	Peach	Pêcher	Pfirsich	<i>Prunus persica</i> (L.) Batsch
* TG/54/3	Brussels Sprouts	Chou de Bruxelles	Rosenkohl	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC.
o TG/54/...?	Brussels Sprouts (revision)	Chou de Bruxelles (révision)	Rosenkohl (Revision)	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>oleracea</i> var. <i>gemmifera</i> DC.
* TG/55/3	Spinach	Epinard	Spinat	<i>Spinacia oleracea</i> L.
o TG/55/...?	Spinach (revision)	Epinard (révision)	Spinat (Revision)	<i>Spinacia oleracea</i> L.
* TG/56/3	Almond	Amandier	Mandel	<i>Prunus amygdalus</i> Batsch
* TG/57/3	Flax, Linseed	Lin	Lein	<i>Linum usitatissimum</i> L.
* TG/58/3	Rye	Seigle	Roggen	<i>Secale cereale</i> L.
* TG/59/3	Lily (vegetatively propagated)	Lis (à multiplication végétative)	Lilie (vegetativ vermehrte)	<i>Lilium</i> L.
o TG/59/...?	Lily (vegetatively propagated) (revision)	Lis (à multiplication végétative) (révision)	Lilie (vegetativ vermehrte) (Revision)	<i>Lilium</i> L.
* TG/60/3	Beetroot	Betterave rouge	Rote Rübe	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>esculenta</i>
* TG/61/3	Cucumber, Gherkin	Concombre, Cornichon	Gurken	<i>Cucumis sativus</i> L.
o TG/61/...?	Cucumber, Gherkin (revision)	Concombre, Cornichon (révision)	Gurken (Revision)	<i>Cucumis sativus</i> L.
* TG/62/3	Rhubarb	Rhubarbe	Rhabarber	<i>Rheum rhabarbarum</i> L.
* TG/63/3	Black Radish	Radis d'été, d'automne et d'hiver	Rettich	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner
* TG/64/3	Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	<i>Rhaphanus sativus</i> L. var. <i>radicola</i> Pers.
* TG/65/3	Kohlrabi	Chou-rave	Kohlrabi	<i>Brassica oleracea</i> L. var. <i>gongylodes</i> L.

TC/XXIV/6
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 6, Seite 6

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/66/3	Lupins	Lupins	Lupinen	Lupinus albus, L. angustifolius, L. luteus
* TG/67/4	Sheep's Fescue (including Hard Fescue), Red Fescue	Fétuque ovine (y compris Fétuque durette), Fétuque rouge	Schafschwingel (einschliesslich Härtlicher Schwin- gel), Rotschwingel	Festuca ovina L. sensu lato & F. rubra L.
* TG/68/3	Berberis (vegetatively propagated)	Berberis (à multiplication végétative)	Berberitze (vegetativ vermehrte)	Berberis L.
* TG/69/3	Forsythia	Forsythia	Forsythie	Forsythia Vahl
* TG/70/3	Apricot	Abricotier	Aprikose	Prunus armeniaca L.
* TG/71/3	Hazelnut	Noisetier	Haselnuss	Corylus avellana L. & C. maxima Mill.
* TG/72/4	Willow (tree varieties only)	Saule (variétés arborescentes seulement)	Weide (nur Sorten von Baumweide)	Salix L.
* TG/73/6	Blackberry	Ronce fruitière	Brombeere	Rubus subgenus Euba- tus Sect. Moriferi & Ursini & hybrids/ hybrides/Hybriden
* TG/74/3	Celeriac	Célieri-rave	Knollensellerie	Apium graveolens L. var. rapaceum (Mill.) Gaud.
* TG/75/3	Cornsalad	Mâche	Feldsalat	Valerianella locusta L. & V. eriocarpa Desv.
* TG/76/3	Sweet Pepper	Piment	Paprika	Capsicum annum L.
* TG/77/3	Gerbera (vegetatively propagated)	Gerbera (à multiplication végétative)	Gerbera (vegetativ vermehrte)	Gerbera Cass.
- TG/77/4(proj.)	Gerbera (vegetatively propagated) (revision)	Gerbera (à multiplication végétative) (révision)	Gerbera (vegetativ vermehrte) (Revision)	Gerbera Cass.
* TG/78/3	Kalanchoe (vegetatively propagated)	Kalanchoë (à multiplication végétative)	Kalanchoe (vegetativ vermehrte)	Kalanchoë blossfeldiana v. Poelln. & its hybrids/ses hybrides/ihre Hybriden
* TG/79/3	White Cedar	Thuja du Canada	Lebensbaum	Thuja occidentalis L.
* TG/80/3	Soya Bean	Soja	Sojabohne	Glycine max (L.) Merrill
* TG/81/3	Sunflower	Tournesol	Sonnenblume	Helianthus annuus L. & Helianthus debilis Nutt.
* TG/82/3	Celery	Célieri-branche	Bleichsellerie	Apium graveolens L. var. dulce (Mill.) Pers.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/83/3	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomé- lo; à l'exclusion des variétés porte- greffes)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen)	Citrus L.
o TG/83/...?	Citrus (varieties of Oranges, Manda- rins, Lemons and Grapefruit; ex- cluding rootstock varieties) (revision)	Agrumes (variétés d'oran- ger, de mandari- nier, de citron- nier et de limet- tier, de pomé- lo; à l'exclusion des variétés porte- greffes) (révision)	Zitrus (Sorten von Orange, Mandarine, Zitrone und Grape- fruit; Unterlags- sorten ausge- schlossen) (Revsion)	Citrus L.
* TG/84/3	Japanese Plum (fruit varieties only)	Prunier japonais (variétés à fruits seulement)	Ostasiatische Pflaume (nur fruchttragende Sorten)	Prunus salicina Lindl. & other diploid plums/autres pruniers diploïdes/ andere diploide Pflaumensorten
* TG/85/3	Leek	Poireau	Porree	Allium porrum L.
* TG/86/2	Anthurium (vegetatively propagated vari- eties)	Anthurium (variétés à multi- plication végé- tative)	Flamingoblume (vegetativ vermehrte Sorten)	Anthurium Schott
* TG/87/2	Narcissi (includ- ing Daffodils)	Narcisse, Jonquille	Narzisse	Narcissus L.
* TG/88/3	Cotton	Cotonnier	Baumwolle	Gossypium L.
* TG/89/3	Swede	Chou-navet	Kohlrübe	Brassica napus L. var. napobrassica (L.) Rchb.
* TG/90/3	Curly Kale	Chou frisé	Grünkohl	Brassica oleracea L. var. sabellica L.
* TG/91/3	Crown of Thorns	Epine du Christ	Christusdorn	Euphorbia milii Desmoulins & its hybrids/ses hybrides/seine Hybriden)
* TG/92/3	Persimmon (fruit varieties only)	Kaki (seulement varié- tés fruitières)	Kaki (nur Obstsorten)	Diospyros kaki L.
* TG/93/3	Groundnut	Arachide	Erdnuss	Arachis L.
* TG/94/3	Ling, Scotch Heather	Callune	Besenheide	Calluna vulgaris (L.) Hull.
* TG/95/3	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia	Lagerstroemia indica L.
o TG/96/1(proj.)	Norway Spruce (vegetatively propagated vari- eties)	Epicéa commun (variétés à multi- plication végé- tative)	Gemeine Fichte (vegetativ ver- mehrte Sorten)	Picea abies A. Dietr.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/97/3	Avocado	Avocatier	Avocado	<i>Persea americana</i> Mill.
* TG/98/3	Kiwifruit	Actinidia	Kiwi	<i>Actinidia chinensis</i> Pl.
* TG/99/3	Olive (vegetatively propagated fruit varieties)	Olivier (variétés fruitières à multiplication végétative)	Olive (vegetativ vermehrte Sorten zur Fruchterzeugung)	<i>Olea europaea</i> L.
* TG/100/3	Quince (fruit varieties and rootstock varieties)	Cognassier (variétés fruitières et variétés porte-greffes)	Quitte (Sorten zur Fruchterzeugung und Unterlagssorten)	<i>Cydonia</i> Mill. sensu stricto
* TG/101/3	Christmas Cactus	Cactus de Noël	Weihnachtskaktus	<i>Schlumbergera</i> Lem. including/y compris/einschliesslich <i>Zygocactus</i> K. Schum.
* TG/102/3	Impatiens	Impatiente	Impatiens	<i>Impatiens</i> L.
* TG/103/3	Juniper	Genévrier	Wacholder	<i>Juniperus</i> L.
* TG/104/4 + Add	Melon	Melon	Melone	<i>Cucumis melo</i> L.
* TG/105/3	Chinese Cabbage	Chou Chinois	Chinakohl	<i>Brassica pekinensis</i> L.
+ TG/106/3	Leaf Beet	Poirée	Mangold	<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.
* TG/107/3	Tuberous Begonia Hybrids	Bégonia tubéreux hybride	Knollenbegonie	<i>Begonia</i> X <i>tuberhybrida</i> Voss
* TG/108/3	Gladiolus	Glaïeul	Gladiote	<i>Gladiolus</i> L.
* TG/109/3	Regal Pelargonium	Pélargonium des fleuristes	Edelpelargonie	<i>Pelargonium grandiflorum</i> hort. non Willd.
* TG/110/3	Guava (vegetatively propagated varieties)	Goyavier (variétés à multiplication végétative)	Guave (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Psidium guajava</i> L.
* TG/111/3	Macadamia (vegetatively propagated varieties)	Macadamia (variétés à multiplication végétative)	Macadamia (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Macadamia integrifolia</i> Maiden et Betche; <i>M. tetraphylla</i> L.A.S. Johnston & hybrids/hybrides/Hybriden
* TG/112/3	Mango (vegetatively propagated varieties)	Manguier (variétés à multiplication végétative)	Mango (vegetativ vermehrte Sorten)	<i>Mangifera indica</i> L.
* TG/113/2	Easter Cactus	Cactus jonc	Osterkaktus	<i>Rhipsalidopsis</i> Britt. et Rose, including/y compris/einschliesslich <i>Epiphyllopsis</i> Berger
* TG/114/3	Exacum	Exacum	Exacum	<i>Exacum</i> L.
* TG/115/3	Tulip	Tulipe	Tulpe	<i>Tulipa</i> L.
* TG/116/3	Black Salsify, Scorzonera	Salsifis noir, Scorsonère	Schwarzwurzel	<i>Scorzonera hispanica</i> L.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
* TG/117/3	Egg Plant	Aubergine	Aubergine, Eierfrucht	<i>Solanum melongena</i> L.
* TG/118/3	Endive	Chicorée	Endivie	<i>Cichorium endivia</i> L.
* TG/119/3	Vegetable Marrow, Squash	Courgette	Gartenkürbis, Zucchini	<i>Cucurbita pepo</i> L.
* TG/120/3	Durum Wheat	Blé dur	Hartweizen	<i>Triticum durum</i> Desf.
- TG/121/1(proj.)	Triticale	Triticale	Triticale	X <i>Triticosecale</i> Witt.
- TG/122/1(proj.)	Sorghum	Sorgho	Mohrenhirse	<i>Sorghum bicolor</i> L.
- TG/123/1(proj.)	Banana	Bananier	Banane	<i>Musa acuminata</i> Colla
- TG/124/1(proj.)	Chestnut	Châtaignier	Kastanie	<i>Castanea sativa</i> Mill.
- TG/125/1(proj.)	Walnut	Noyer	Walnuss	<i>Juglans regia</i> L.
- TG/126/1(proj.)	Lachenalia	Lachenalia	Lachenalia	<i>Lachenalia</i> Jacq. f. ex Murray
- TG/127/1(proj.)	Leucadendron	Leucadendron	Leucadendron	<i>Leucadendron</i> R. Br.
- TG/128/1(proj.)	Leucospermum	Leucospermum	Leucospermum	<i>Leucospermum</i> R. Br.
- TG/129/1(proj.)	Protea	Protea	Protea	<i>Protea</i> L.
o	Asparagus	Asperge	Spargel	<i>Asparagus officinalis</i> L.
o	Blueberry	Myrtille	Heidelbeere	<i>Vaccinium myrtillus</i> L.
o	Broccoli	Brocoli	Brokkoli	<i>Brassica oleracea</i> L. convar. <i>botrytis</i> (L.) Alef. var. <i>cymosa</i> Duch.
o	Chick-Pea	Pois chiche	Kichererbse	<i>Cicer arietinum</i> L.
o	Chicory, Witlof	Chicorée	Zichorie	<i>Cichorium intybus</i> L.
o	Chinkerinchee	Chinkerinchee	Chinkerinchee	Chinkerinchee
o	Chives, Asatsuki	Civette, Ciboulette	Schnittlauch	<i>Allium schoenoprasum</i> L.
o	Dieffenbachia	Dieffenbachia	Dieffenbachia	<i>Dieffenbachia</i> Schott
o	Dill	Aneth	Dill	<i>Anethum graveolens</i> L.
o	Garlic	Ail	Knoblauch	<i>Allium sativum</i> L.
o	Hydrangea	Hortensia	Hortensie	<i>Hydrangea</i> L.
o	Iris (bulbous)	Iris (bulbeux)	Iris (zwiebel- bildende)	<i>Iris</i> L.
o	Lingonberry	Airelle rouge	Preiselbeere	<i>Vaccinium vitis- idaea</i> L.
o	Parsley	Persil	Petersilie	<i>Petroselinum crispum</i> (Mill.) Nym. ex A.W. Hill
o	Prunus rootstocks	Porte-greffes de Prunus	Prunus-Unterlagen	<i>Prunus</i> L.
o	Pumpkin	Potiron, Giraumon	Riesenkürbis	<i>Cucurbita maxima</i> Duch.

Stage/Doc. No. Etat/No du doc. Stadium/Dok.-Nr.	English	français	deutsch	Latin
o	Pyracantha, Fire- thorn	Pyracantha, Buisson ardent	Feuerdorn	Pyracantha M.J. Roem.
o	Ribes indigrolaria (Jostaberry)	Ribes indigrolaria	Ribes indigrolaria (Jostabeere)	Ribes indigrolaria
o	Safflower	Carthame	Saflor	Carthamus tinctorius L.
o	Shallot	Echalote	Schalotte	Allium ascalonicum L.
o	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum	Spathiphyllum Schott
o	Watermelon	Pastèque	Wassermelone	Citrullus lanatus (Thunb.) Matsum. et Nakai
o	Weigela	Weigela	Weigelie	Weigela Thunb.

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR ENGLISH NAMES

African Violet	TG/17	Gladiolus	TG/108	Rhubarb	TG/62
Almond	TG/56	Gooseberry	TG/51	Ribes indigrolaria .	-
Alstroemeria	TG/29	Grapefruit	TG/83	Rice	TG/16
Anthurium	TG/86	Groundnut	TG/93	Rose	TG/11
Apple	TG/14	Guava	TG/110	Runner Bean	TG/09
Apricot	TG/70	Hard Fescue	TG/67	Rye	TG/58
Asatsuki	-	Hazelnut	TG/71	Ryegrass	TG/04
Asparagus	-	Hydrangea	-	Safflower	-
Avocado	TG/97	Impatiens	TG/102	Savoy cabbage	TG/48
Banana	TG/123	Iris	-	Scorzonera	TG/116
Barley	TG/19	Ivy-leaved		Scotch Heather	TG/94
Beetroot	TG/60	Pelargonium	TG/28	Shallot	-
Bent	TG/30	Japanese Plum	TG/84	Sheep's Fescue	TG/67
Berberis	TG/68	Jostaberry	-	Sorghum	TG/122
Black Currant	TG/40	Juniper	TG/103	Soya Bean	TG/80
Black Radish	TG/63	Kalanchoe	TG/78	Spathiphyllum	-
Black Salsify	TG/116	Kentucky Bluegrass .	TG/33	Spinach	TG/55
Blackberry	TG/73	Kiwifruit	TG/98	Squash	TG/119
Blueberry	-	Kohlrabi	TG/65	Strawberry	TG/22
Broad Bean	TG/08	Lachenalia	TG/126	Streptocarpus	TG/47
Broccoli	-	Lagerstroemia	TG/95	Sunflower	TG/81
Brussels Sprouts ...	TG/54	Leaf Beet	TG/106	Swede	TG/89
Cabbage	TG/48	Leek	TG/85	Sweet Pepper	TG/76
Carnation	TG/25	Lemons	TG/83	Tall Fescue	TG/39
Carrot	TG/49	Lettuce	TG/13	Timothy	TG/34
Cauliflower	TG/45	Leucadendron	TG/127	Tomato	TG/44
Celeriac	TG/74	Leucospermum	TG/128	Triticale	TG/121
Celery	TG/82	Lily	TG/59	Tuberous Begonia ...	TG/107
Cherry	TG/35	Ling	TG/94	Hybrids	-
Chestnut	TG/124	Lingonberry	-	Tulip	TG/115
Chick-Pea	-	Linseed	TG/57	Turnip	TG/37
Chicory	-	Lucerne	TG/06	Turnip Rape	TG/37
Chinese Cabbage	TG/105	Lupins	TG/66	Vegetable Marrow ...	TG/119
Chinkerinchee	-	Macadamia	TG/111	Vine	TG/50
Chives	-	Maize	TG/02	Walnut	TG/125
Christmas Cactus ...	TG/101	Mandarins	TG/83	Watermelon	-
Chrysanthemum	TG/26	Mango	TG/112	Weigela	-
Citrus	TG/83	Meadow Fescue	TG/39	Wheat	TG/03
Cocksfoot	TG/31	Melon	TG/104	White cabbage	TG/48
Common Vetch	TG/32	Narcissi	TG/87	White Cedar	TG/79
Cornsalad	TG/75	Norway Spruce	TG/96	White Clover	TG/38
Cotton	TG/88	Oats	TG/20	White Currant	TG/52
Crown of Thorns	TG/91	Olive	TG/99	Willow	TG/72
Cucumber	TG/61	Onion	TG/46	Zonal Pelargonium ..	TG/28
Curly Kale	TG/90	Oranges	TG/83		
Daffodils	TG/87	Parsley	-		
Dieffenbachia	-	Peach	TG/53		
Dill	-	Pear	TG/15		
Durum Wheat	TG/120	Peas	TG/07		
Easter Cactus	TG/113	Persimmon	TG/92		
Egg Plant	TG/117	Poinsettia	TG/24		
Elatior Begonia	TG/18	Poplar	TG/21		
Endive	TG/118	Potato	TG/23		
Euphorbia Fulgens ..	TG/10	Protea	TG/129		
European Plum	TG/41	Prunus rootstocks ..	-		
Evening Primrose ...	-	Pumpkin	-		
Exacum	TG/114	Pyracantha	-		
Field Bean	TG/08	Quince	TG/100		
Firethorn	-	Radish	TG/64		
Flax	TG/57	Rape	TG/36		
Forsythia	TG/69	Raspberry	TG/43		
Freesia	TG/27	Red cabbage	TG/48		
French Bean	TG/12	Red Clover	TG/05		
Garlic	-	Red Currant	TG/52		
General Introduction	TG/01	Red Fescue	TG/67		
Gerbera	TG/77	Regal Pelargonium...	TG/109		
Gherkin	TG/61	Rhododendron	TG/42		

NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABETIQUE DES NOMS FRANCAIS

Abricotier	TG/70	Féтуque élevée	TG/39	Poireau	TG/85
Actinidia	TG/98	Féтуque ovine	TG/67	Poirée	TG/106
Agrostide	TG/30	Féтуque rouge	TG/67	Poirier	TG/15
Agrumes	TG/83	Fève	TG/08	Pois	TG/07
Ail	-	Féverole	TG/08	Pois chiche	-
Alstroemère	TG/29	Fléole	TG/34	Pomélo	TG/83
Amandier	TG/56	Forsythia	TG/69	Pomme de terre	TG/23
Aneth	-	Fraisier	TG/22	Pommier	TG/14
Anthurium	TG/86	Framboisier	TG/43	Porte-greffes de	
Arachide	TG/93	Freesia	TG/27	Prunus	-
Asperge	-	Genévrier	TG/103	Potiron	-
Aubergine	TG/117	Géranium-lierre	TG/28	Protea	TG/129
Avocatier	TG/97	Gerbera	TG/77	Prunier européen ...	TG/41
Avoine	TG/20	Glaïeul	TG/108	Prunier japonais ...	TG/84
Bananier	TG/123	Goyavier	TG/110	Pyracantha	-
Bégonia elatior	TG/18	Groseillier à		Radis d'été, d'au-	
Bégonia tubéreux		grappes	TG/52	tomne et d'hiver..	TG/63
hybride	TG/107	Groseillier à		Radis de tous les	
Berberis	TG/68	maquereau	TG/51	mois	TG/64
Betterave rouge	TG/60	Haricot	TG/12	Ray-grass	TG/04
Blé	TG/03	Haricot d'Espagne ..	TG/09	Rhododendron	TG/42
Blé dur	TG/120	Hortensia	-	Rhubarbe	TG/62
Brocoli	-	Impatiante	TG/102	Ribes indigrolaria .	-
Buisson ardent	-	Introduction		Riz	TG/16
Cactus de Noël	TG/101	générale	TG/01	Ronce fruitière	TG/73
Cactus jonc	TG/113	Iris	-	Rosier	TG/11
Calluné	TG/94	Jonquille	TG/87	Saintpaulia	TG/17
Carotte	TG/49	Kaki	TG/92	Salsifis noir	TG/116
Carthame	-	Kalanchoë	TG/78	Saule	TG/72
Cassia	TG/40	Lachenalia	TG/126	Scorsonère	TG/116
Céleri-branche	TG/82	Lagerstroemia	TG/95	Seigle	TG/58
Céleri-rave	TG/74	Laitue	TG/13	Soja	TG/80
Cerisier	TG/35	Leucadendron	TG/127	Sorgho	TG/122
Châtaignier	TG/124	Leucospermum	TG/128	Spathiphyllum	-
Chicorée	TG/118	Limettier	TG/83	Streptocarpus	TG/47
Chicorée	-	Lin	TG/57	Thuya du Canada	TG/79
Chinkerinchee	-	Lis	TG/59	Tomate	TG/44
Chou cabus	TG/48	Lupins	TG/66	Tournesol	TG/81
Chou Chinois	TG/105	Luzerne	TG/06	Trèfle blanc	TG/38
Chou de Bruxelles ..	TG/54	Macadamia	TG/111	Trèfle violet	TG/05
Chou de Milan	TG/48	Mâche	TG/75	Triticale	TG/121
Chou-fleur	TG/45	Maïs	TG/02	Tulipe	TG/115
Chou frisé	TG/90	Mandarinier	TG/83	Vesce commune	TG/32
Chou-navet	TG/89	Manguier	TG/112	Vigne	TG/50
Chou pommé	TG/48	Melon	TG/104	Weigela	-
Chou-rave	TG/65	Narcisse	TG/87		
Chou rouge	TG/48	Navet	TG/37		
Chrysanthème	TG/26	Navette	TG/37		
Ciboulette	-	Noisetier	TG/71		
Citronnier	TG/83	Noyer	TG/125		
Civette	-	Oeillet	TG/25		
Cognassier	TG/100	Oenothère	-		
Colza	TG/36	Oignon	TG/46		
Concombre	TG/61	Olivier	TG/99		
Cornichon	TG/61	Onagre	-		
Cotonnier	TG/88	Oranger	TG/83		
Courgette	TG/119	Orge	TG/19		
Dactyle	TG/31	Pastèque	-		
Dieffenbachia	-	Pâturin des prés ...	TG/33		
Echalote	-	Pêcher	TG/53		
Epicéa commun	TG/96	Pélarгонium des			
Epinard	TG/55	fleuristes	TG/109		
Epine du Christ	TG/91	Pélarгонium zonal ..	TG/28		
Euphorbia fulgens ..	TG/10	Persil	-		
Exacum	TG/114	Peuplier	TG/21		
Féтуque des prés ...	TG/39	Piment	TG/76		
Féтуque durette	TG/67	Poinsettia	TG/24		

REFERENZNUMMERN DER PRUEFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER DEUTSCHEN NAMEN

Ackerbohne	TG/08	Knaulgras	TG/31	Saflor	-
Allgemeine		Knoblauch	-	Salat	TG/13
Einführung	TG/01	Knollenbegonie	TG/107	Schafschwingel	TG/67
Apfel	TG/14	Knollensellerie	TG/74	Schalotte	-
Aprikose	TG/70	Kohlrabi	TG/65	Schnittlauch	-
Aubergine	TG/117	Kohlrübe	TG/89	Schwarze	
Avocado	TG/97	Kopfkohl	TG/48	Johannisbeere	TG/40
Banane	TG/123	Korallenranke	TG/10	Schwarzwurzel	TG/116
Baumwolle	TG/88	Lachenalia	TG/126	Sojabohne	TG/80
Berberitze	TG/68	Lagerstroemia	TG/95	Sonnenblume	TG/81
Besenheide	TG/94	Lebensbaum	TG/79	Spargel	-
Birne	TG/15	Lein	TG/57	Spathiphyllum	-
Blaues Lieschen	TG/114	Leucadendron	TG/127	Spinat	TG/55
Bleichsellerie	TG/82	Leucospermum	TG/128	Stachelbeere	TG/51
Blumenkohl	TG/45	Lieschgras	TG/34	Straussgras	TG/30
Bohne	TG/12	Lilie	TG/59	Tomate	TG/44
Brokkoli	-	Lupinen	TG/66	Triticale	TG/121
Brombeere	TG/73	Luzerne	TG/06	Tulpe	TG/115
Chinakohl	TG/105	Macadamia	TG/111	Usambaraveilchen	TG/17
Chinkerinchee	-	Mairübe	TG/37	Wacholder	TG/103
Christusdorn	TG/91	Mais	TG/02	Walnuss	TG/125
Chrysantheme	TG/26	Mandarine	TG/83	Wassermelone	-
Dicke Bohne	TG/08	Mandel	TG/56	Weide	TG/72
Dieffenbachia	-	Mango	TG/112	Weidelgras	TG/04
Dill	-	Mangold	TG/106	Weigelia	-
Drehfrucht	TG/47	Melone	TG/104	Weihnachtskaktus	TG/101
Edelpelargonie	TG/109	Möhre	TG/49	Weisse Johannisbeere	TG/52
Efeupelargonie	TG/28	Mohrenhirse	TG/122	Weissklee	TG/38
Eierfrucht	TG/117	Nachtkerze	-	Weisskohl	TG/48
Elatior-Begonie	TG/18	Narzisse	TG/87	Weizen	TG/03
Endivie	TG/118	Nelke	TG/25	Wiesenrispe	TG/33
Erbsen	TG/07	Olive	TG/99	Wiesenschwingel	TG/39
Erdbeere	TG/22	Orange	TG/83	Wirsing	TG/48
Erdnuss	TG/93	Ostasiatische Pflaum	TG/84	Zichorie	-
Feldsalat	TG/75	Osterkaktus	TG/113	Zitrone	TG/83
Feuerdorn	-	Pappel	TG/21	Zitrus	TG/83
Flamingoblume	TG/86	Paprika	TG/76	Zonalpelargonie	TG/28
Forsythie	TG/69	Petersilie	-	Zucchini	TG/119
Freesie	TG/27	Pfersich	TG/53	Zwiebel	TG/46
Gartenkürbis	TG/119	Pflaume	TG/41		
Gemeine Fichte	TG/96	Poinsettie	TG/24		
Gerbera	TG/77	Porree	TG/85		
Gerste	TG/19	Preiselbeere	-		
Gladiole	TG/108	Protea	TG/129		
Grapefruit	TG/83	Prunkbohne	TG/09		
Grünkohl	TG/90	Prunus-Unterlagen	-		
Guave	TG/110	Quitte	TG/100		
Gurken	TG/61	Radieschen	TG/64		
Hafer	TG/20	Raps	TG/36		
Härtlicher Schwingel	TG/67	Rebe	TG/50		
Hartweizen	TG/120	Reis	TG/16		
Haselnuss	TG/71	Rettich	TG/63		
Heidelbeere	-	Rhabarber	TG/62		
Herbstrübe	TG/37	Rhododendron	TG/42		
Himbeere	TG/43	Ribes indigrolaria	-		
Hortensie	-	Riesenkürbis	-		
Impatiens	TG/102	Roggen	TG/58		
Inkalilie	TG/29	Rohrschwingel	TG/39		
Iris	-	Rose	TG/11		
Jostabeere	-	Rosenkohl	TG/54		
Kaki	TG/92	Rote Johannisbeere	TG/52		
Kalanchoe	TG/78	Rote Rübe	TG/60		
Kartoffel	TG/23	Rotklee	TG/05		
Kastanie	TG/124	Rotkohl	TG/48		
Kichererbse	-	Rotschwingel	TG/67		
Kirsche	TG/35	Rübsen	TG/37		
Kiwi	TG/98	Saatwicke	TG/32		

TC/XXIV/6
Annex III/Annexe III/Anlage III
page 14, Seite 14

REFERENCE NUMBERS OF TEST GUIDELINES IN ALPHABETICAL ORDER OF THEIR LATIN NAMES
NUMEROS DE REFERENCE DES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN EN ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS LATINS
REFERENZNUMMERN DER PRÜFUNGSRICHTLINIEN IN ALPHABETISCHER REIHENFOLGE DER LATEINISCHEN NAMEN

Actinidia chinensis Pl.	TG/98	Dactylis glomerata L.	TG/31	Phaseolus vulgaris L.	TG/12
Agrostis canina L.	TG/30	Daucus carota L.	TG/49	Phleum bertolonii DC.	TG/34
Agrostis gigantea Roth	TG/30	Dianthus L.	TG/25	Phleum pratense L.	TG/34
Agrostis stolonifera L.	TG/30	Dieffenbachia Schott	-	Picea abies A. Dietr.	TG/96
Agrostis tenuis Sibth.	TG/30	Diospyros kaki L.	TG/92	Pisum sativum L. sensu lato ..	TG/07
Allium ascalonicum L.	-	Epiphyllopsis Berger	TG/113	Poa pratensis L.	TG/33
Allium cepa L.	TG/46	Euphorbia fulgens Karw. ex		Populus L.	TG/21
Allium porrum L.	TG/85	Klotzsch	TG/10	Protea L.	TG/129
Allium sativum L.	-	Euphorbia milii Desmoulins ...	TG/91	Prunus amygdalus Batsch	TG/56
Allium schoenoprasum L.	-	Euphorbia pulcherrima Willd.		Prunus armeniaca L.	TG/70
Alstroemeria L.	TG/29	ex Klotzsch	TG/24	Prunus avium (L.) L.	TG/35
Anethum graveolens L.	-	Exacum L.	TG/114	Prunus cerasus L.	TG/35
Anthurium Schott	TG/86	Festuca arundinacea Schreb....	TG/39	Prunus domestica L.	TG/41
Apium graveolens L. var.		Festuca ovina L. sensu lato ..	TG/67	Prunus insititia L.	TG/41
dulce (Mill.) Pers.	TG/82	Festuca pratensis Huds.	TG/39	Prunus L.	-
Apium graveolens L. var.		Festuca rubra L.	TG/67	Prunus persica (L.) Batsch ...	TG/53
rapaceum (Mill.) Gaud.	TG/74	Forsythia Vahl	TG/69	Prunus salicina Lindl.	TG/84
Arachis L.	TG/93	Fragaria L.	TG/22	Psidium guajava L.	TG/110
Asparagus officinalis L.	-	Freesia Eckl. ex Klatt	TG/27	Pyracantha M.J. Roem.	-
Avena nuda L.	TG/20	Gerbera Cass.	TG/77	Pyrus communis L.	TG/15
Avena sativa L.	TG/20	Gладиолус L.	TG/108	Rhaphanus sativus L. var.	
Begonia X hiemalis Fotsch	TG/18	Glycine max (L.) Merrill	TG/80	niger (Mill.) S. Kerner	TG/63
Begonia X tuberhybrida Voss	TG/107	Gossypium L.	TG/88	Rhaphanus sativus L. var.	
Begonia-Elatior	TG/18	Helianthus annuus L.	TG/81	radicola Pers.	TG/64
Berberis L.	TG/68	Helianthus debilis Nutt.	TG/81	Rheum rhabarbarum L.	TG/62
Beta vulgaris L. var.		Hordeum vulgare L. sensu		Rhipsalidopsis Britt. et Rose	TG/113
esculenta	TG/60	lato	TG/19	Rhododendron L.	TG/42
Beta vulgaris L. var.		Hydrangea L.	-	Ribes grossularia L.	TG/51
vulgaris L.	TG/106	Impatiens L.	TG/102	Ribes indigolaria	-
Brassica napus L.	TG/36	Iris L.	-	Ribes nigrum L.	TG/40
Brassica napus L. var.		Juglans regia L.	TG/125	Ribes niveum Lindl.	TG/52
napobrassica (L.) Rchb.	TG/89	Juniperus L.	TG/103	Ribes sylvestre (Lam.) Mert.	
Brassica oleracea L. var.		Kalanchoë blossfeldiana v.		& W. Koch	TG/52
bullata DC.	TG/48	Poeilln.	TG/78	Ribes uva-crispa L.	TG/51
Brassica oleracea L. var.		Lachenalia Jacq. f. ex Murray.	TG/126	Rosa L.	TG/11
capitata L. f. alba DC.	TG/48	Lactuca sativa L.	TG/13	Rubus idaeus L.	TG/43
Brassica oleracea L. var.		Lagerstroemia indica L.	TG/95	Rubus subgenus Eubatus Sect.	
capitata L. f. rubra (L.)		Leucadendron R. Br.	TG/127	Moriferi & Ursini	TG/73
Thell.	TG/48	Leucospermum R. Br.	TG/128	Saintpaulia ionantha H. Wendl.	TG/17
Brassica oleracea L. var.		Lilium L.	TG/59	Salix L.	TG/72
- gongylodes L.	TG/65	Linum usitatissimum L.	TG/57	Schlumbergera Lem.	TG/101
- sabellica L.	TG/90	Lolium multiflorum Lam.	TG/04	Scorzonera hispanica L.	TG/116
- sabauda L.	TG/48	Lolium perenne L.	TG/04	Secale cereale L.	TG/58
Brassica oleracea L. convar.		Lupinus albus	TG/66	Solanum melongena L.	TG/117
botrytis (L.) Alef. var.		Lupinus angustifolius	TG/66	Solanum tuberosum L.	TG/23
- botrytis	TG/45	Lupinus luteus	TG/66	Sorghum bicolor L.	TG/122
- cymosa Duch.	-	Lycopersicon lycopersicum		Spathiphyllum Schott	-
Brassica oleracea L. convar. .		(L.) Karst. ex. Farw.	TG/44	Spinacia oleracea L.	TG/55
oleracea var. gemmifera DC.	TG/54	Macadamia integrifolia		Streptocarpus X hybridus Voss	TG/47
Brassica pekinensis L.	TG/105	Maiden et Betche	TG/111	Thuya occidentalis L.	TG/79
Brassica rapa L. emend. Metzg.	TG/37	Macadamia tetraphylla L.A.S.		Trifolium pratense L.	TG/05
Calluna vulgaris (L.) Hull. ..	TG/94	Johnsten	TG/111	Trifolium repens L.	TG/38
Capsicum annuum L.	TG/76	Malus Mill.	TG/14	Triticum aestivum L.	TG/03
Carthamus tinctorius L.	-	Mangifera indica L.	TG/112	Triticum durum Desf.	TG/120
Castanea sativa Mill.	TG/124	Medicago sativa L.	TG/06	Tulipa L.	TG/115
Chinkerinchee	-	Medicago X varia Martyn	TG/06	Vaccinium myrtillus L.	-
Chrysanthemum spec.	TG/26	Musa acuminata Colla	TG/123	Vaccinium vitis-idaea L.	-
Cicer arietinum L.	-	Narcissus L.	TG/87	Valerianella eriocarpa Desv. .	TG/75
Cichorium endivia L.	TG/118	Olea europaea L.	TG/99	Valerianella locusta L.	TG/75
Cichorium intybus L.	-	Oryza sativa L.	TG/16	Vicia faba L.	TG/08
Citrullus lanatus (Thunb.)		Pelargonium grandiflorum		Vicia sativa L.	TG/32
Matsum. et Nakai	-	hort. non Willd.	TG/109	Vitis L.	TG/50
Citrus L.	TG/83	Pelargonium peltatum hort.		Weigela Thunb.	-
Corylus avellana L.	TG/71	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	X Triticosecale Witt.	TG/121
Corylus maxima Mill.	TG/71	Pelargonium zonale hort.		Zea mays L.	TG/02
Cucumis melo L.	TG/104	non (L.) L'Hérit. ex Ait. ..	TG/28	Zygocactus K. Schum.	TG/101
Cucumis sativus L.	TG/61	Persea americana Mill.	TG/97		
Curcubita maxima Duch.	-	Petroselinum crispum (Mill.)			
Curcubita pepo L.	TG/119	Nym. ex- A.W. Hill			
Cydonia Mill. sensu stricto ..	TG/100	Phaseolus coccineus L.	TG/09		

[End of Annex III and of document/
Fin de l'annexe III et du document/
Ende der Anlage III und des Dokuments]